

RAPP@RT ANNUEL 2024

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION
DES DECHETS ET ASSIMILES



SICT@M
VELAY PILAT

Préambule

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

SOMMAIRE

I. CONTEXTE	1
A. TERRITOIRE DESSERVI	1
B. COMPETENCES	2
C. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL	3
D. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT	4
1. LES INSTALLATIONS	4
2. LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS	4
a) Les moyens humains	5
b) Les moyens matériels	6
II. INDICATEURS TECHNIQUES	7
A. COLLECTE	7
1. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES	9
a) Les fréquences de collecte	10
b) Le nombre de conteneurs	10
c) Les quantités collectées	11
d) Les kilomètres parcourus	14
2. COLLECTE EN DECHETERIES	15
a) La fréquentation	16
b) Les quantités collectées	17
DECHETERIE D'AUREC SUR LOIRE	21
DECHETERIE DE ST-JUST MALMONT	22
DECHETTERIE DE BOURG-ARGENTAL	23
DECHETERIE DE ST-GENEST MALIFAUZ	24
B. BILAN	25
C. TRAITEMENT	26
1. TRANSFERT ET TRAITEMENT SUR LE SITE DE L'ISDND	27
a) La plateforme de compostage des déchets verts et de stockage du bois	29
b) Les déchets enfouis	30
2. TRAITEMENT SUR LE SITE D'ALTRIOM	31
3. TRAITEMENT AU CENTRE DE TRI DE FIRMINY	32
4. AUTRES TRAITEMENTS	33
a) Le verre	33
b) Le compostage :	34
III. INDICATEURS FINANCIERS	36
A. COUT DU SERVICE	36
1. Coût aidé du service public et modalités de financement selon les règles ADEME sur la base de la matrice compta/coûts 2024 :	36
2. Nature des charges	37
3. Nature des produits	37
4. Couverture des charges par les produits par flux	38
5. Coûts aidés par flux de déchets	38
6. Répartition des charges par flux et par étape technique	38
7. Evolution des coûts tous flux confondus	39
B. INVESTISSEMENT	40
IV. ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PREVENTION	41
V. ORIENTATIONS 2025	42

I. CONTEXTE

A. TERRITOIRE DESSERVI

Créé en 1982 à l'initiative de 13 communes, 7 communes de la Haute-Loire et 6 communes de la Loire, le Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Velay Pilat est un syndicat mixte fermé.

Aujourd'hui le territoire desservi compte 24 communes composé de 3 communautés de communes soit 37 476 habitants.

Les 3 communautés de communes se décomposent ainsi :

CC LOIRE SEMENE (43) : 7 communes

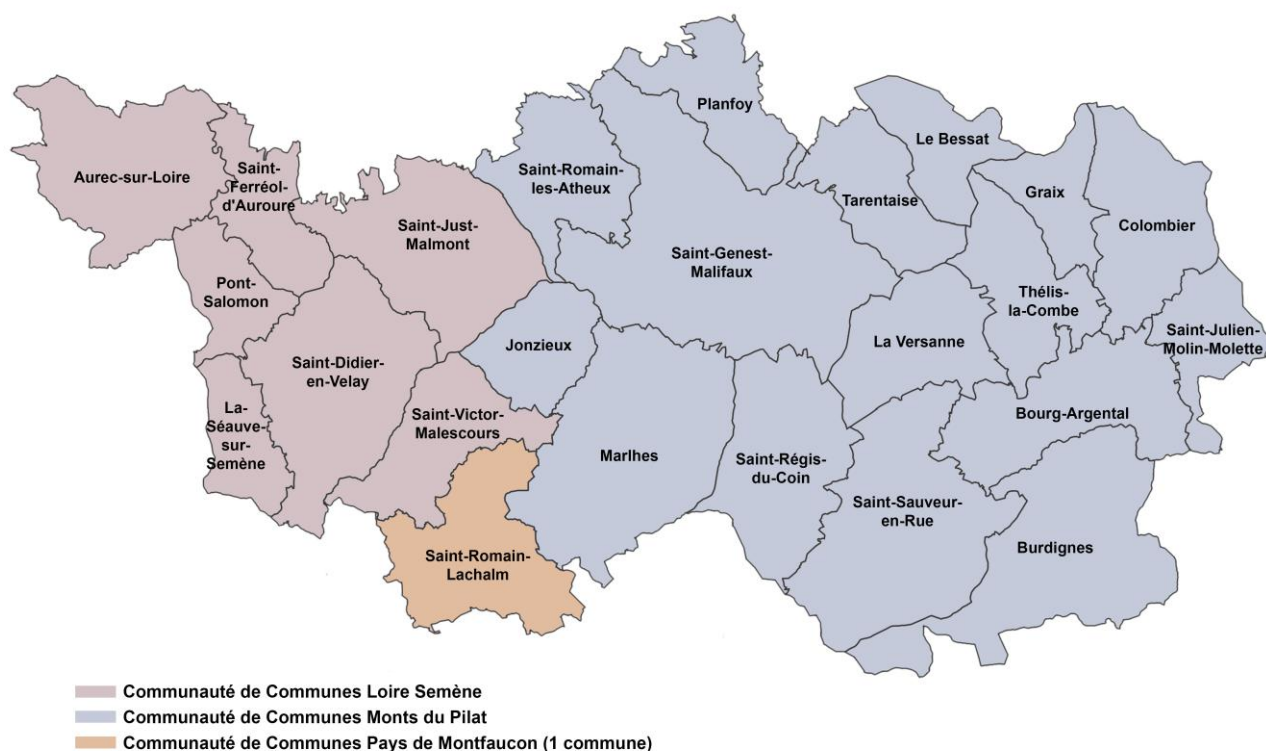
Aurec sur Loire – La Séauve sur Semène – Pont-Salomon – St-Didier en Velay – St-Ferréol d'Auroure – St-Just Malmont – St Victor Malescours

CC MONTS DU PILAT (42) : 16 communes

Bourg Argental – Burdignes – Colombier – Graix – Jonzieux – La Versanne – Le Bessat – Marlhes – Planfoy – St-Genest Malifaux – St-Julien Molin Molette – St-Régis du Coin – St-Romain les Atheux – St-Sauveur en Rue – Tarentaise – Thélis la Combe

CC PAYS DE MONTFAUCON (43) : 1 commune

St Romain Lachalm



Population du territoire	Population totale	Population DGF	Densité moyenne
CC Loire Semène	20 448	21 324	181.12 hab./km2
CC Monts du Pilat	15 877	17 151	51.75 hab./km2
CC Pays de Montfaucon - St Romain Lachalm	1 151	1 216	60.55 hab./km2
TOTAL	37 476	39 691	85.42 hab./km²

La population totale : Elle comprend la population municipale (résidence principale) + la population comptée à part (étudiant, militaire ayant leur résidence principale sur la commune, SDF...).

La population DGF correspond à la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaires + 1 habitant par place de caravanes.

Les références des données de population correspondent aux populations légales INSEE en vigueur.

La superficie totale du territoire est de **438.7 km²**.

Superficie du territoire	Superficie km²	Parts de résidences secondaires	Parts de résidences principales	Logements vacants
CC Loire Semène	112.9	5.50%	85.00%	9.50%
CC Monts du Pilat	306.8	14.83%	76.21%	8.96%
CC Pays de Montfaucon- St Romain Lachalm	19.0	14.00%	81.00%	5.00%
TOTAL	438,7			

B. COMPETENCES

Le SICTOM Velay Pilat exerce 3 **compétences** :

- **La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** avec la mise en place de contenants à usage collectif uniquement ;
- **La collecte sélective** des déchets ménagers valorisables issus du tri sélectif des administrés avec la mise en place de contenants spécifiques ;
- **La création ainsi que la gestion des déchetteries ainsi que le traitement des déchets issus de la collecte en déchetterie** (gravats, encombrants...).

Le traitement : Depuis le 1^{er} juin 2022, la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés et des DIB/DAE a été transférée au SYMPTTOM de Monistrol sur Loire.

C. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Le SICTOM Velay Pilat est administré par un comité syndical composé de **48 délégués** titulaires (et 48 suppléants) désignés par les collectivités adhérentes (conseils communautaires des 3 communautés de communes adhérentes).

Le comité syndical est l'instance où sont prises toutes les décisions concernant le fonctionnement du syndicat.

Ainsi, il :

- Définit la politique du syndicat
- Vote le budget
- Décide des travaux à mettre en œuvre

En 2024, **quatre comités syndicaux se sont tenus** (février, mars, septembre, décembre).

Le comité syndical délègue une partie de ses pouvoirs au Président et également au Bureau.

En 2024, le Bureau s'est réuni à cinq reprises.

Le comité syndical a proclamé Monsieur Frédéric GIRODET, Président, et a fixé la composition du Bureau comme suit :

Frédéric GIRODET	Président
Denis THOUMY	1^{er} Vice-Président
Bernard BOURGIE	2^{eme} Vice-Président
Nicolas PEYRARD	3^{eme} Vice-Président
Didier PINOT	4^{eme} Vice-Président
Elisabeth ROYON	1 ^{er} membre du Bureau
Bernard COLLIN	2 ^{eme} membre du Bureau
Daniel DURIEUX	3 ^{eme} membre du Bureau
Paul THIOLLIERE	4 ^{eme} membre du Bureau
Gérard LINOSSIER	5 ^{eme} membre du Bureau
Caroline BERGERE	6 ^{eme} membre du Bureau

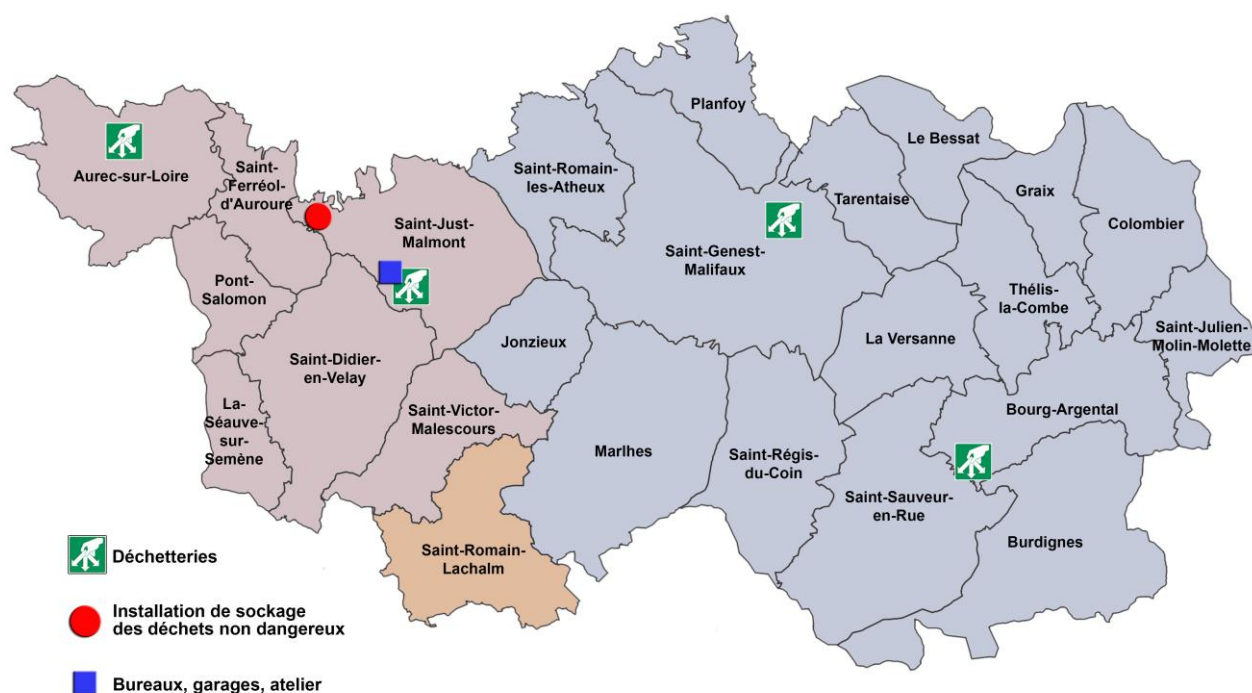
Le Président a donné les délégations de fonctions suivantes aux 4 vice-Présidents :

Denis THOUMY	1 ^{er} Vice-Président	Marchés Publics – Traitement des déchets
Bernard BOURGIE	2 ^{eme} Vice-Président	Organisation des collectes
Nicolas PEYRARD	3 ^{eme} Vice-Président	Prévention - Communication
Didier PINOT	4 ^{eme} Vice-Président	Optimisation financière et organisationnelle

D. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT

1. LES INSTALLATIONS

- Le siège du SICTOM Velay Pilat se situe à St-Just Malmont, avec les bureaux administratifs, le garage et l'atelier mécanique : *13 route de l'Innovation, ZI la Garnasse / La Font du Loup 43240 St-Just Malmont*
- **Quatre déchèteries :**
 - Aurec sur Loire – *Lieu-dit la Teinturerie, Route de Nuroi, 43110 Aurec sur Loire*
 - St-Just Malmont – *ZI La Font du Loup 43240 St Just Malmont*
 - Bourg Argental – *Lieu-dit le Noharet 42220 Bourg Argental*
 - St-Genest Malifaux – *Le Pré 42660 St Genest Malifaux*
- **Plateforme de déchets verts et de bois** sur le site de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) – *Lieu-dit le Combau 43240 St-Just Malmont.*
Dans le cadre du transfert de la compétence traitement au SYMPTTOM, l'ISDND lui a été transférée, excepté la plateforme des déchets verts et du bois.



a) Les moyens humains

En 2024, le SICTOM Velay Pilat compte 29 agents, représentant **27.01 Equivalent Temps Plein (ETP)**.

Filière Administrative :

1 Directrice (1 ETP)
1 Gestionnaire Ressources Humaines / Comptabilité (1 ETP)
1 Chargé de Communication/Prévention (1 ETP)
1 Assistante ressources humaines (0,8 ETP)

Filière Technique :

1 Responsable d'exploitation (1 ETP)	1 Responsable des collectes (1 ETP)
1 Opérateur de pesées (0.70 ETP)	12 agents de collecte OMR et collecte sélective (12 ETP)
4 gardiens de déchetteries (3.4 ETP)	3 chauffeurs en camions-grue (3 ETP)
2 chauffeurs collecte des bennes de déchetteries (2 ETP)	
1 Agent d'entretien (0.11 ETP)	

➡ Collecte

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie par le SICTOM VELAY PILAT.
Quatre équipes composées d'un chauffeur et de deux opérateurs assurent une collecte régulière en camion BOM et trois chauffeurs assurent la collecte en camions grue.

Un responsable de collecte veille au bon déroulement des collectes.

➡ Déchèteries

Un gardien par déchèterie accueille et oriente les usagers et assure l'entretien de la déchèterie.
Deux chauffeurs sont chargés de l'enlèvement et du vidage des bennes de déchèteries et du compactage de celles-ci.

➡ Exploitation

Un responsable d'exploitation s'occupe de l'entretien des véhicules et des équipements techniques (déchèteries, ISDND...).

Un agent d'accueil sur le site de l'ISDND est chargé de la pesée.

Il est régulièrement fait recours à des contrats à durée déterminée pour faire face aux remplacements des agents titulaires absents (congrés annuels, congrés maladie...).

b) Les moyens matériels

- **5 camions BOM** (bennes à ordures ménagères) de 16 m³ à 21 m³, dont 1 pour le dépannage
→ Collecte des bacs



- **2 camions grue** dont un en location
→ Collecte des colonnes



- **2 camions avec bras de manutention**
→ Enlèvement des bennes de déchetteries



- **1 packmat**
→ Compacte les bennes de déchetterie et ainsi limiter les rotations



- **1 chargeur télescopique**



- **4 véhicules utilitaires** pour les services

- 1 Peugeot 208



- 2 Fourgons Master



- 1 Isuzu 4x4



Les véhicules sont amortis sur 9 ans et renouvelés régulièrement.

II. INDICATEURS TECHNIQUES

A. COLLECTE

Le schéma de collecte :

Type de Déchets	Contenants/Détails	Mode de Collecte	Gestion
 ORDURES MÉNAGÈRES (OMR)			
	Bacs verts individuels	Porte à porte	En régie
	Bacs verts collectifs	Points de regroupement	En régie
	Colonnes	Point d'apport Volontaire (PAV)	En régie
 TRI SÉLECTIF MULTI-MATÉRIAUX (tous les emballages et tous les papiers)			
	Bacs jaunes collectifs	Points de regroupement	En régie
	Colonnes	Point d'apport Volontaire (PAV)	En régie
 VERRE			
	Colonnes	Point d'apport Volontaire (PAV)	Prestataire - GUÉRIN
 AUTRES DÉCHETS			
	Bennes, caissettes...	Déchetteries	En régie OU Éco-organismes

*Sur la commune d'Aurec sur Loire, les hameaux de Mons et Beauvoir sont collectés par St-Etienne Métropole (SEM) pour des raisons de proximité avec la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois. SEM réalise la collecte et le traitement des ordures ménagères et du tri sélectif des habitants de ces deux hameaux.

Sur la commune de St Romain Lachalm, 1 point de collecte sur le hameau de Lichemiaille qui est collecté par la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron (CCMVR) pour des raisons de proximité avec la commune de St Pal de Mons. La CCMVR réalise la collecte et le traitement des ordures ménagères et du tri sélectif de ce point.

Les contenants :

▪ Colonnes d'apport volontaire Aériennes



- **Ordures Ménagères résiduelles**
- **TRI SELECTIF (Tous les emballages et tous les papiers)**
- **VERRE**

▪ Colonnes d'apport volontaire Semi- enterrées



- **Ordures Ménagères résiduelles**
- **TRI SELECTIF (Tous les emballages et tous les papiers)**
- **VERRE**

Au 31/12/2024, 180 colonnes OMr, 275 colonnes de tri sélectif, et 163 colonnes de verre sont déployées sur le territoire.

▪ Points de regroupement, conteneurs de 750 litres (bacs verts et jaunes)



Au regard de la modification du mode de collecte en point d'apport volontaire uniquement (tout en colonne), **ces contenants sont progressivement supprimés.**

- **Conteneurs individuels** (bacs verts) : principalement sur la commune d'Aurec sur Loire. Au regard de la modification du mode de collecte en point d'apport volontaire uniquement (tout en colonne), **ces contenants sont progressivement supprimés.**

100% de la population est desservie par les modes de collecte ci-dessus.

1. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES

Les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) comprennent les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les Emballages Ménagers Recyclables (EMR).



Les OMR sont les déchets ordinaires provenant de l'activité d'un ménage, de nature variable après le tri à la source.

Les EMR sont les matériaux recyclables concernés par la collecte sélective :

- Tous les emballages (en plastique, en métal, en papier et en carton)
- Tous les papiers (journaux, magazines, revues, prospectus, enveloppes catalogues...)



La mise en place de l'extension des consignes de tri (ECT) au 1^{er} janvier 2023 a permis un meilleur captage de ce flux. En effet, à compter de cette date tous les emballages et tous les papiers sont à déposer dans les bacs jaunes ou dans les colonnes de tri sélectif. Sacs, films, pots barquettes en plastique sont désormais inclus.

a) Les fréquences de collecte

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées sont acheminées par les équipes de collecte au quai de transfert basé sur le site de l'ISDND de St Just Malmont, le tri sélectif hors verre est acheminé au centre de tri de Firminy.

Pendant la période de déploiement de colonnes d'apport volontaire en remplacement des bacs sur le territoire, deux systèmes de collecte cohabitent.

- **Colonnes d'OMr et de Tri sélectif**

La collecte est effectuée du lundi au vendredi en régie. Les itinéraires sont organisés afin que le service soit assuré dans un souci permanent de continuité et de qualité selon le taux de remplissage des colonnes.

- **Colonnes de Verre**

La collecte réalisée par le prestataire de service est effectuée afin que le service soit assuré dans un souci permanent de continuité et de qualité selon le taux de remplissage des colonnes.

- **Bacs verts**

La collecte des OMr est assurée du Lundi au Vendredi en régie avec une fréquence d'une ou deux fois par semaine selon les secteurs.

- **Bacs jaunes**

La collecte des bacs jaunes est assurée du Lundi au Vendredi en régie avec une fréquence allant d'une semaine sur deux à deux fois par semaine selon les secteurs.

b) Le nombre de conteneurs

- **Bacs verts et jaunes**

Au fur et à mesure du déploiement de colonnes d'apport volontaire sur le territoire des bacs sont supprimés. La fin du déploiement est prévue pour le dernier trimestre 2025.

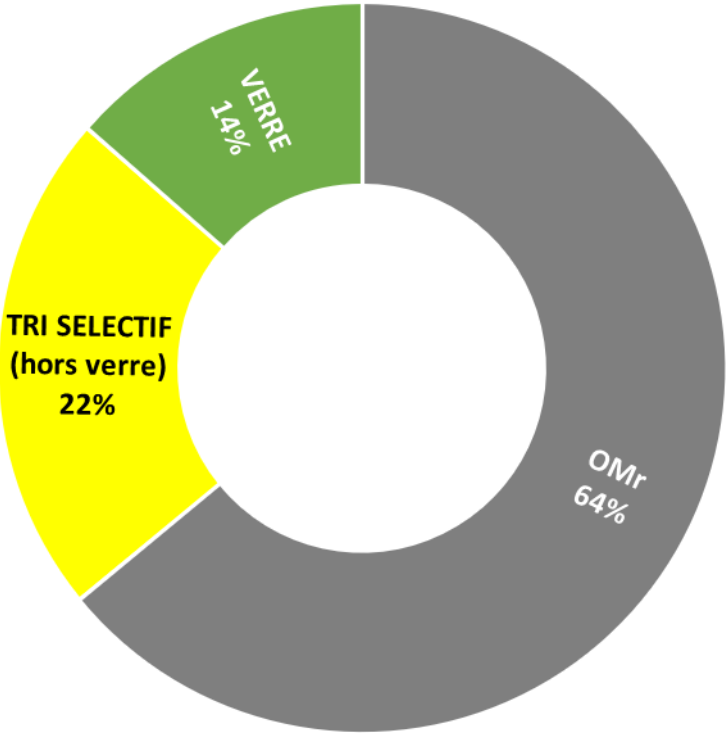
- **Colonnes déployées au 31/12/2024**

Type de colonnes	Nombre de colonnes	Nb d'hab./point
Ordures Ménagères résiduelles	180	208
Tous les emballages et tous les papiers	275	136
Verre	163	230

c) Les quantités collectées

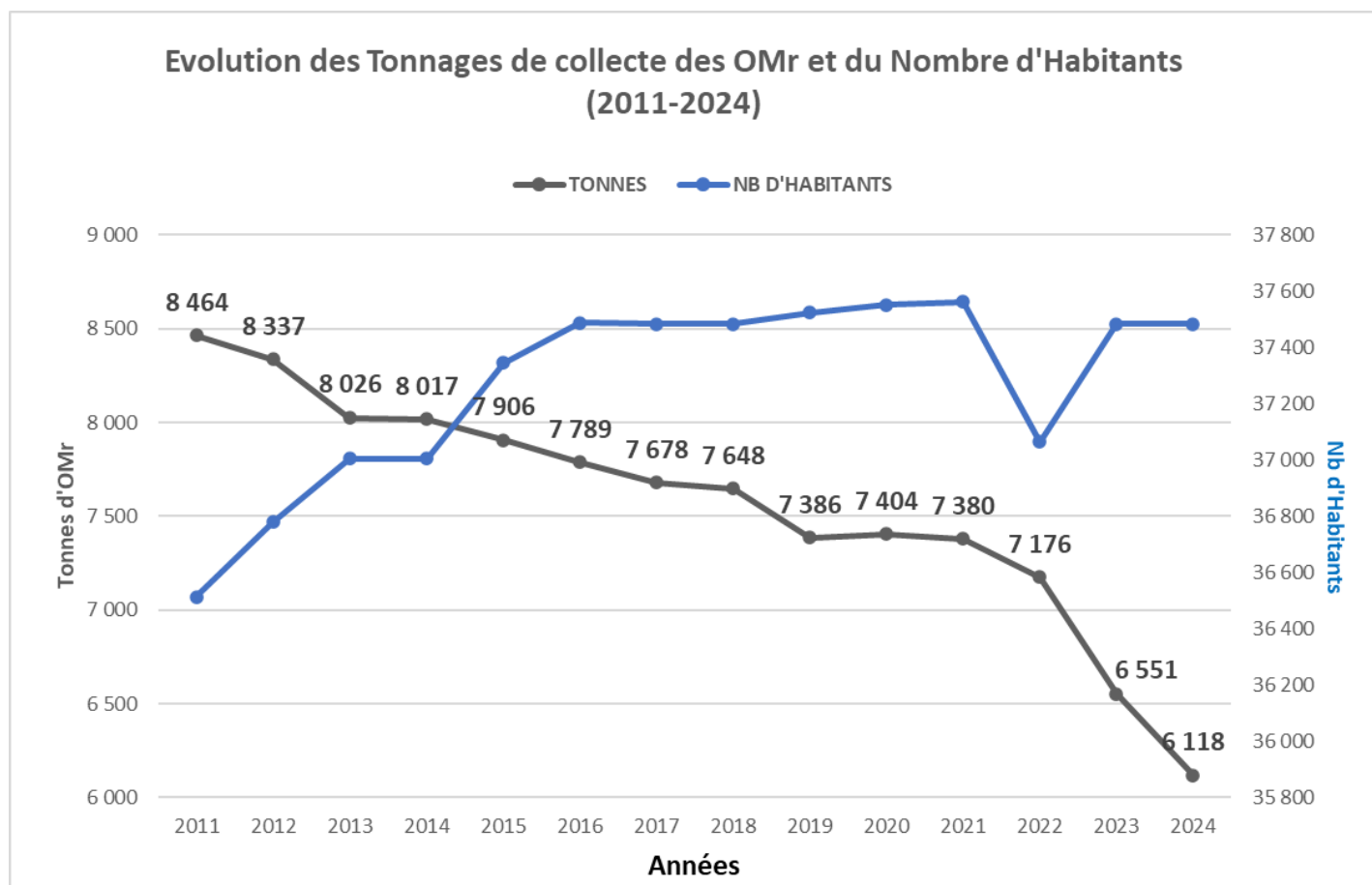
Type de collecte	Tonnes collectées								% N/N-1
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	%	Kg/Hab	
OMr	7 386	7 404	7 380	7 176	6 551	6 118	64%	163	-7%
TRI SELECTIF (hors verre)	1 852	1 779	1 803	1 784	1 867	2 132	22%	57	14%
VERRE	1 052	1 307	1 332	1 347	1 263	1 297	14%	35	3%
TOTAL CS	2 904	3 086	3 135	3 131	3 130	3 429	36%	91	10%
TOTAL COLLECTE	10 290	10 490	10 515	10 307	9 681	9 547	100%	255	-1%

Quantités collectées en 2024



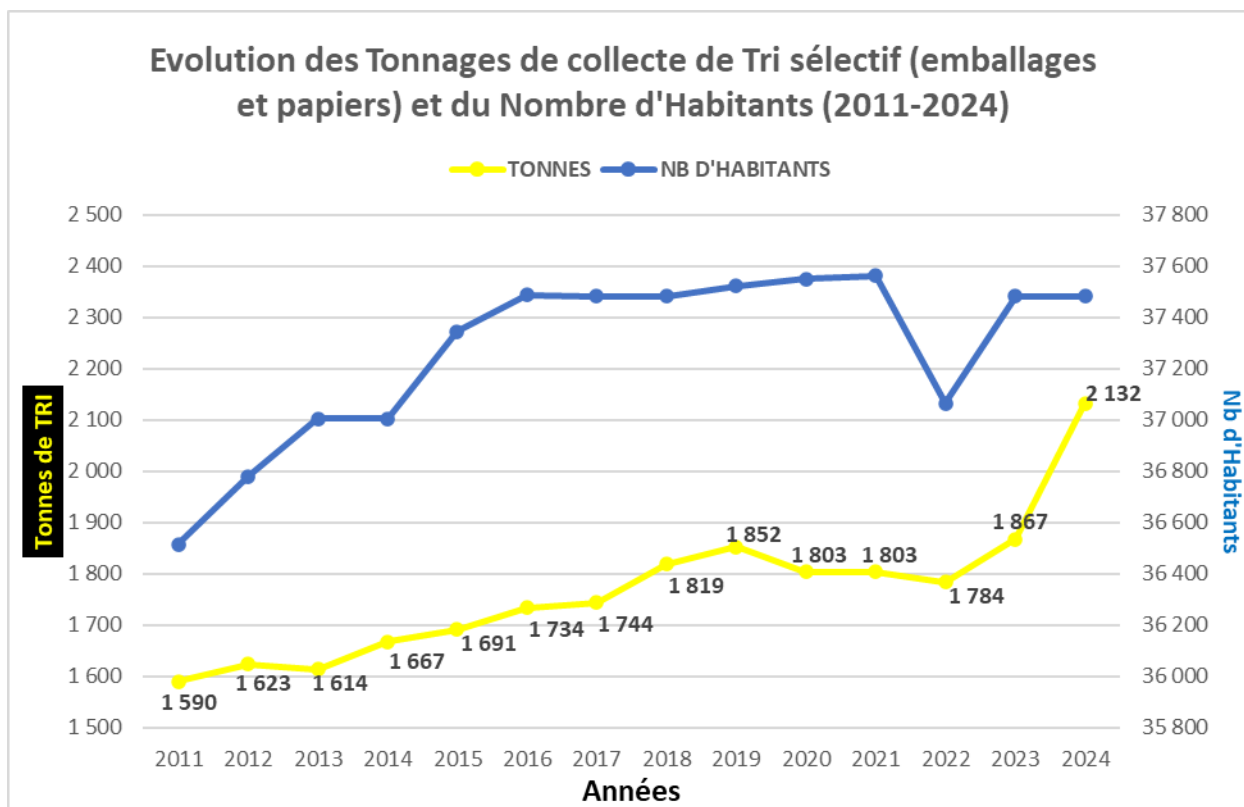
Evolution des quantités collectées depuis 2011 (en T)

Année	OM	TRI SELECTIF	VERRE
2011	8 464	1 590	997
2012	8 337	1 623	1 061
2013	8 026	1 614	995
2014	8 017	1 667	1 005
2015	7 906	1 691	1 054
2016	7 789	1 734	1 043
2017	7 678	1 744	1 057
2018	7 648	1 819	1 049
2019	7 386	1 852	1 052
2020	7 404	1 803	1 307
2021	7 380	1 803	1 299
2022	7 176	1 784	1 347
2023	6 551	1 867	1 263
2024	6 118	2 132	1 297

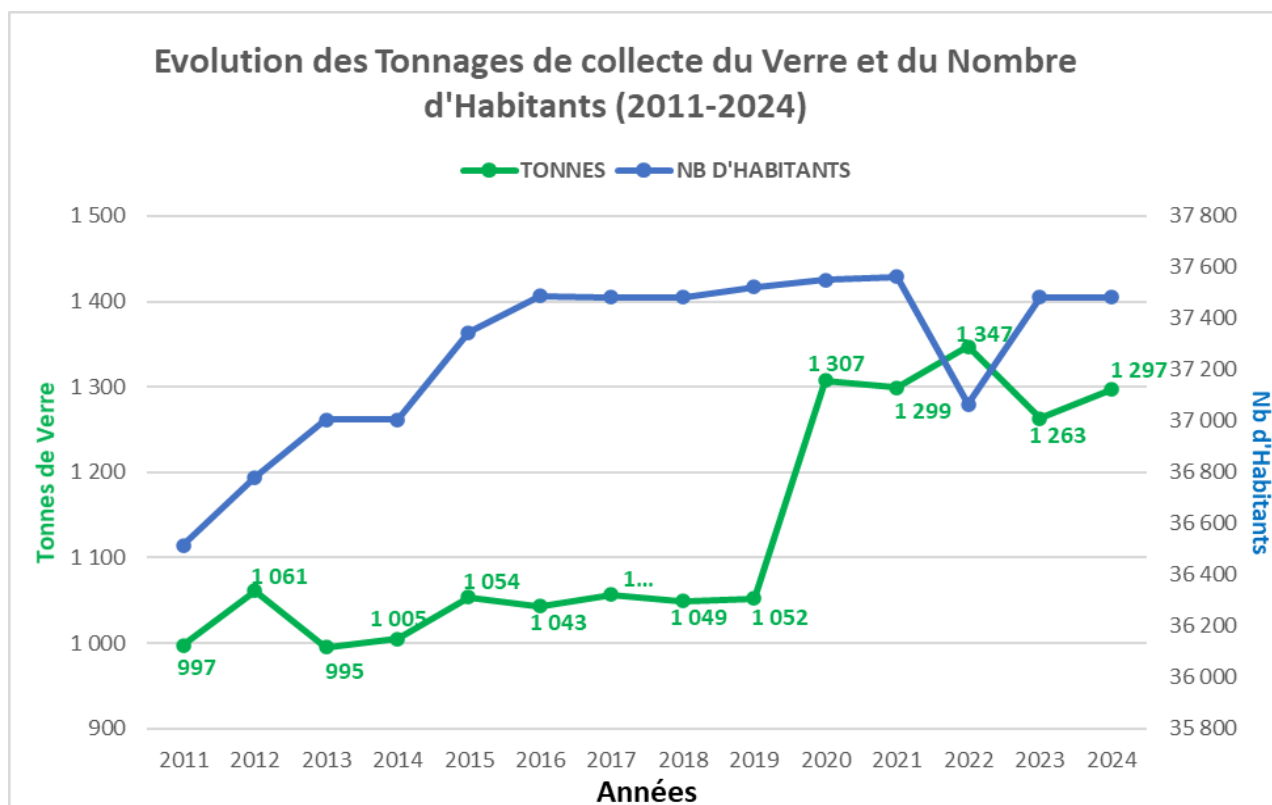


Baisse significative : La quantité d'OMr a chuté de 27.7% entre 2011 (8 464 T) et 2024 (6 118 T).

Les quantités collectées ont diminué de **-7% par rapport à 2023** avec **163 kg/hab. en 2024**.
La moyenne nationale est de 196 kg/hab. (réf. ADEME 2023).



La quantité totale de **tri sélectif hors verre** a augmenté de **+ 14%** par rapport à 2023 avec **57 kg/hab. en 2024**. La moyenne nationale est de 55 kg/hab. (réf. ADEME 2023).



La quantité de **collecte de Verre** a augmenté de **+3%** par rapport à 2023 avec **35 kg/hab. en 2024**. La moyenne nationale est de 40 kg/hab. (réf. ADEME 2023).

d) Les kilomètres parcourus

Gestion	Type de Véhicule	Localisation Description	Période	Nb de km parcourus	Gasoil consommé (en litres)
 COLLECTE EN CAMION BOM (Bacs OMr + Tri sélectif)					
En Régie	1 Camion BOM	Bourg-Argental	Du 01/01/2024 au 31/12/2024 - 12 mois	32 678	15 379
En Régie	1 Camion BOM	St-Didier-en-Velay		19 342	10 922
En Régie	1 Camion BOM	St-Just-Malmont		21 055	10 778
En Régie	1 Camion BOM	Aurec-sur-Loire		22 323	11 238
En Régie	1 Camion BOM	St-Genest-Malifaux	Du 01/01/2024 au 20/10/2024 - 10 mois	18 465	8 011
En Régie	1 Camion BOM	Remplacement	Du 01/01/2024 au 31/12/2024 - 12 mois	5 048	2 324
TOTAL COLLECTE EN CAMION BOM				118 911	58 652
 COLLECTE EN CAMION GRUE (Colonnes OMr + TRI)					
En Régie	1 Camion grue	En location	Du 01/01/2024 au 31/12/2024 - 12 mois	27 407	16 602
En Régie	1 Camion grue	-	Du 01/07/2024 au 31/12/2024 - 6 mois	11 408	6 526
En Régie	1 Camion grue	-	Du 21/10/2024 au 31/12/2024 - 2 mois	1 039	838
TOTAL COLLECTE EN CAMION GRUE				39 854	23 966
 COLLECTE DU VERRE					
En prestation	1 Camion grue	Collecte du verre	Du 01/01/2024 au 31/12/2024 - 12 mois	12 852	6 296
TOTAL COLLECTE (Régie + prestation)				171 617	88 914
 ENLEVEMENTS EN DECHETTERIES					
En Régie	1 camion ampliroll	Bennes de déchèteries	Du 01/01/2024 au 31/12/2024 - 12 mois	31 185	13 860
En Régie	1 camion ampliroll			32 772	13 486
TOTAL ENLEVEMENTS EN DECHETTERIES				63 957	27 346
 VEHICULES UTILITAIRES					
-	Peugeot 208	-	Du 01/01/2024 au 31/12/2024 - 12 mois	5 917	261
-	ISUZU 4x4	-		5 736	653
-	2 Fourgons	-		18 833	1 560
TOTAL VEHICULES UTILITAIRES				30 486	2 474
 TOTAL GÉNÉRAL 2024				266 060	118 734

Sur un total de **253 208 km** parcourus en 2024 pour l'ensemble des véhicules du SICTOM Velay Pilat (Camions BOM, camions Grue, camions Ampliroll, véhicules utilitaires) et **112 438** litres de gasoil consommés

→ **158 765 km** se rapportent à la **collecte des ordures ménagères et du tri sélectif en régie** pour **82 618 litres de gasoil consommés**, soit une **consommation moyenne de 52,04 litres aux cents**.

2. COLLECTE EN DECHETERIES

Le SICTOM Velay Pilat compte **4 déchèteries** sur son territoire :

Aurec sur Loire (43) – St-Just Malmont (43) – Bourg Argental (42) – St-Genest Malifaux (42)

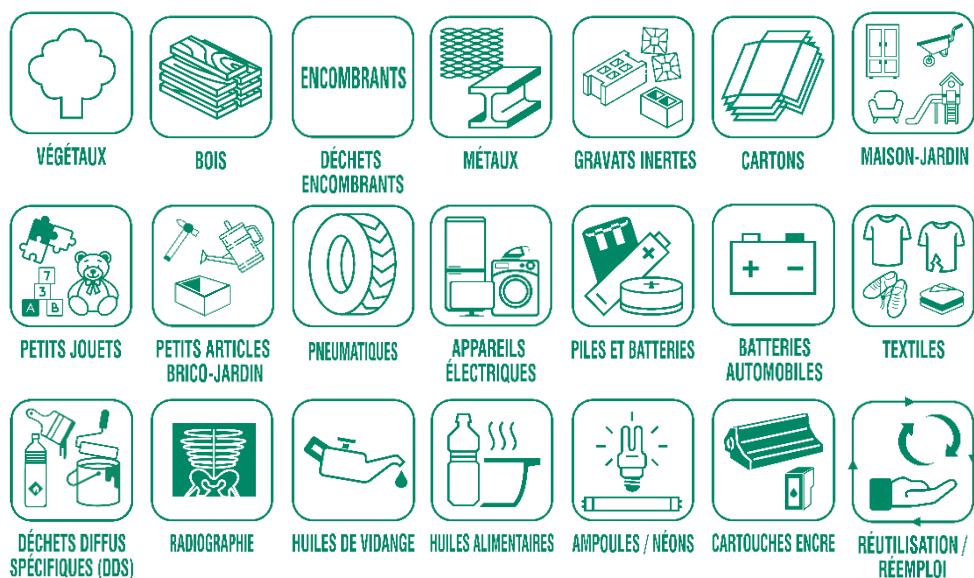
Jours d'ouverture	Horaires*	
LUNDI		13H30 – 17H00
MERCREDI	9H00 – 12H00	13H30 – 17H00
VENDREDI		13H30 – 17H00
SAMEDI	9H00 – 12H00	13H30 – 17H00

* Du 1^{er} mai au 30 octobre, les déchèteries sont ouvertes jusqu'à **18h00**.

Conditions d'accès en déchèteries :

- Les camions plateaux ainsi que tous les véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits
- Les dépôts sont gratuits pour les particuliers du territoire
- Concernant les dépôts des artisans, commerçants et des collectivités, les dépôts sont gratuits pour les produits valorisables (cartons, ferraille, mobilier, papiers et emballages ménagers recyclables et verre).

Les différents flux collectés :



Les demandes d'enlèvements sont faites auprès des éco-organismes pour les flux suivants : déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), mobilier, articles de bricolage et de jardin, pneus, lampes/néons, piles, Déchets dangereux des Ménages (DDM), huiles alimentaires, huiles noires, Batteries et piles.

Les enlèvements de certains flux de déchets et le vidage des bennes sont effectués en régie selon les besoins pour les flux suivants : déchets verts, encombrants, cartons, ferraille, gravats et bois.

En raison de la forte affluence en déchèterie de mai à octobre, notamment pour le dépôt de déchets verts, des astreintes ont été mises en place depuis mai 2020 pour l'enlèvement ou le compactage des bennes le samedi matin afin d'améliorer le service rendu aux usagers.

Partenariat pour le réemploi avec l'association l'envers du grenier et la recyclerie Activemploi

Au printemps 2024, des containers permettant la création de zone de réemploi ont été installés sur les déchèteries de St Genest Malifaux et de Bourg-Argental.

Le SICTOM a conventionné avec l'association l'Envers du Grenier et Activemploi pour la collecte de ces zones de réemploi.

Les actions de sensibilisation auprès des gardiens pour une bonne gestion de la collecte ont démarré en fin d'année.

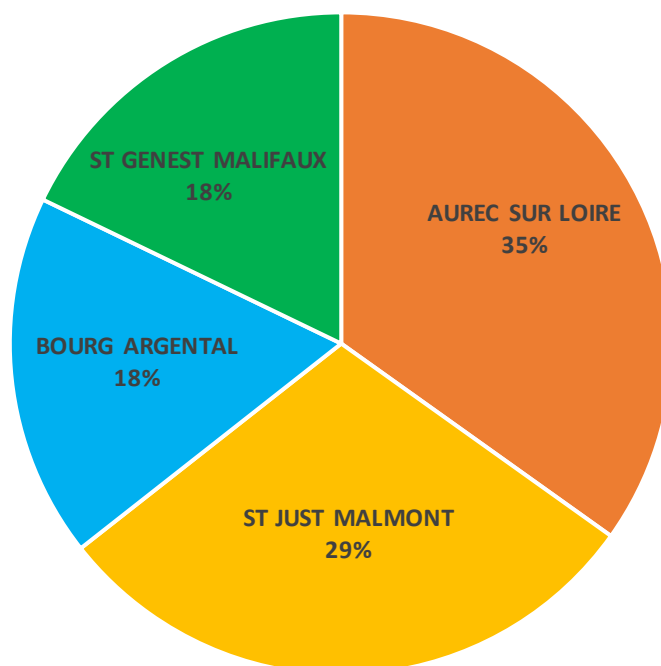
a) La fréquentation

La fréquentation est exprimée en nombre de visites.

Evolution de la fréquentation en déchèteries										
DECHETERIES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% N/N-1
AUREC SUR LOIRE	16 803	16 460	17 583	(*) 4 316	14 396	20 745	28 493	28 753	29 253	2%
ST JUST MALMONT	22 578	21 135	17 583	24 378	22 866	21 462	21 617	24 054	24 776	3%
BOURG ARGENTAL	9 752	11 257	17 583	12 896	12 941	14 439	12 605	13 751	14 907	8%
ST GENEST MALIFAUZ	13 285	14 509	17 583	12 507	14 505	15 901	14 207	14 532	14 968	3%
TOTAL	62 418	63 361	70 332	49 781	64 708	72 547	76 922	81 090	83 904	3%

* En 2019, la déchèterie était fermée pour travaux durant 9 mois (de janvier à septembre 2019).

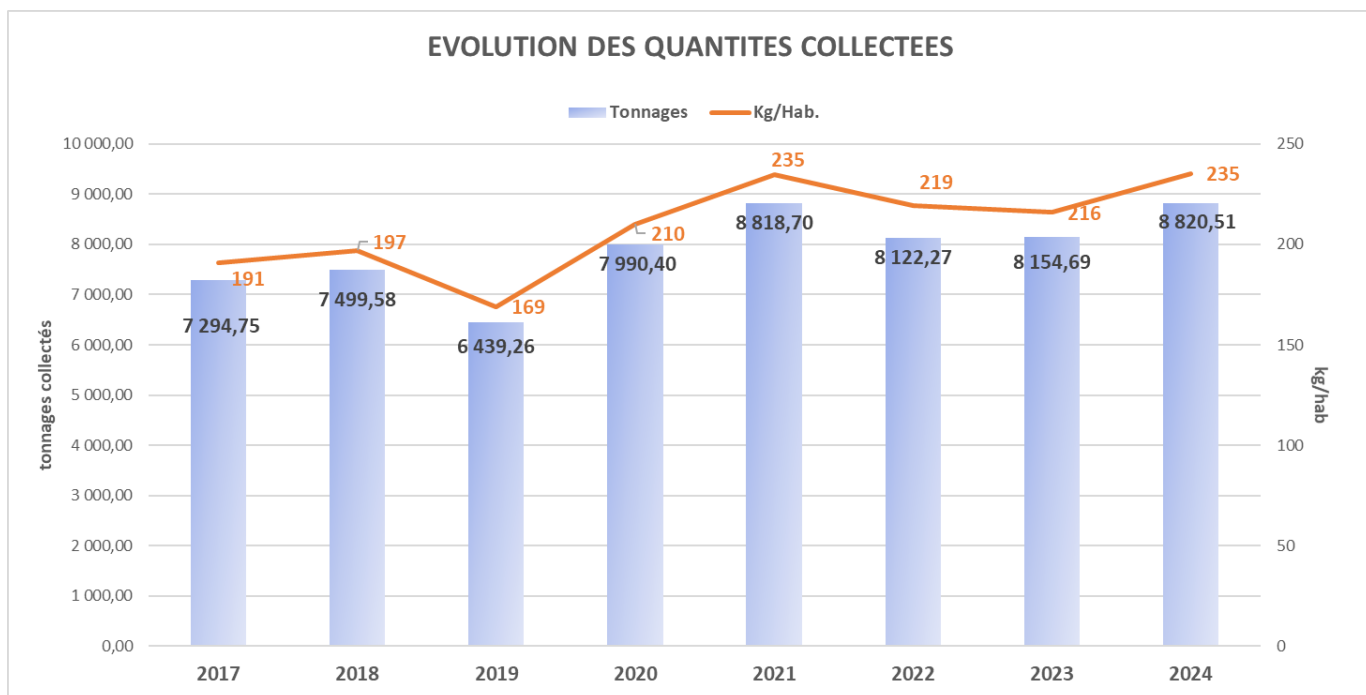
TAUX DE FRÉQUENTATION 2024



b) Les quantités collectées

Les quantités ci-dessous sont exprimées en tonnes.

Type de déchets		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% N/N-1
DECHETS VALORISES	DECHETS VERTS	1 842,46	1 509,28	1 610,86	1 937,00	1 757,54	1 840,04	2 207,95	20%
	BOIS	1 112,10	808,96	1 000,46	1 068,00	956,44	884,60	962,23	9%
	CARTONS	221,19	164,85	218,88	249,00	221,04	226,75	258,96	14%
	FERRAILLE	372,48	296,60	428,46	419,00	370,00	379,00	376,38	-1%
	MOBILIER	207,10	551,90	818,24	903,92	814,60	860,14	1 056,82	23%
	ART. BRICO. JARDIN - JEUX ET JOUETS	–	–	–	–	–	–	12,12	–
	DEEE	241,00	224,00	269,00	437,98	265,22	265,60	286,74	8%
	BATTERIES ET PILES	3,70	2,17	7,40	2,84	3,17	3,80	9,17	141%
	PNEUS	96,44	91,52	99,20	109,32	114,58	106,14	108,88	3%
	NEONS AMPOULES	1,26	1,31	1,73	1,97	1,49	1,91	2,06	8%
	CARTOUCHES D'ENCRE	NC	NC	0,82	0,31	0,63	0,40	0,47	18%
	HUILES DE VIDANGE	21,16	16,92	26,46	24,60	23,63	23,31	23,04	-1%
	HUILES ALIMENTAIRE		NC	2,39	2,93	2,60	2,43	2,95	21%
	TEXTILE	90,26	98,05	97,00	95,00	107,00	109,00	109,00	0%
Sous total déchets valorisés		4 209,15	3 765,56	4 580,90	5 251,87	4 637,94	4 703,12	5 416,77	15%
DECHETS NON VALORISES	ENCOMBRANTS	1 439,20	1 028,92	1 346,88	1 395,00	1 380,18	1 356,93	1 322,00	-3%
	GRAVATS	1 818,24	1 614,50	2 026,12	2 132,00	2 065,97	2 060,00	2 034,36	-1%
	DDS	27,37	20,59	28,60	30,33	29,99	23,82	35,80	50%
	HORS ECO DDS	5,62	9,69	7,90	9,50	8,19	10,82	11,58	7%
Sous total déchets non valorisés		3 290,43	2 673,70	3 409,50	3 566,83	3 484,33	3 451,57	3 403,74	-1%
TOTAL DES APPORTS		7 499,58	6 439,26	7 990,40	8 818,70	8 122,27	8 154,69	8 820,51	8%



La quantité de déchets déposés en déchetterie en 2024 a augmenté de 8% par rapport à 2023.

8 820 T de déchets ont été collectées sur les 4 déchèteries en 2024, soit 235 kg/habitant.

Hors gravats, cela représente 181 kg/hab. La moyenne nationale est de 217 kg/hab. hors gravats (réf. ADEME 2023).

En 2024, **1 204 rotations de bennes** ont été réalisées en régie soit + 8% par rapport à 2023. Ces vidages sont effectués pour les déchets verts, les encombrants, le bois, les cartons, la ferraille, les gravats.

Le Syndicat est équipé d'un compacteur (packmat) permettant de réduire d'environ 30% le nombre de rotations de bennes, **soit un gain de 361 rotations/an.**



Déchets collectés en prestation

- Textiles

Pour le département de la Haute-Loire, la collecte hebdomadaire des colonnes de textile est assurée par l'association d'insertion AVI 43. Pour le département de la Loire c'est l'association « le Relais » qui collecte les textiles. Une partie des vêtements a une seconde vie, ils sont soit revendus en magasin soit recyclés en chiffons pour les industries ou pour la fabrication d'isolants.

109 T de textiles ont été collectées **en 2024** (109 T en 2023).

- Huiles

Le prestataire CHIMIREC collecte les huiles déposées en déchèteries. Ces huiles sont ensuite réexpédiées vers des filières de traitement et de valorisation agréées notamment en valorisation énergétique ou de régénération.

En 2024, 23.04 T d'huiles noires ont été comptabilisées contre 23.31 T en 2023.

Pour les huiles alimentaires, on compte 2.95 T en 2024 contre 2.43 T en 2023.

- Hors Eco DDS

Le prestataire SARPI a procédé aux enlèvements des déchets dangereux spécifiques non collectés par l'éco-organisme (les peintures, les acides, les produits spéciaux, phytosanitaires, radiographies...) pour la période du 01/01/2024 au 31/07/2024. Depuis le 01/08/2024, l'entreprise MJ Valorisation procède aux enlèvements. Les produits sont expédiés en centre de traitement (valorisation énergétique, incinération...).

11.58 T en 2024 de déchets hors Eco DDS comptabilisées contre 10.82 T en 2023.

- Cartouches d'encre :

Depuis le 27 avril 2021, le prestataire PRINTERRE récupère les cartouches d'encre.

0.47 T collectées en 2024 contre 0.40 T en 2023.

Déchets soumis à éco-organismes

- Déchets d'équipement d'ameublement + Articles de bricolage et de jardin + Jeux et jouets

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme Eco-Maison qui est en charge de l'organisation de la collecte et de la valorisation du mobilier usager, des articles de bricolage et de jardin et des jeux/jouets.

Une benne spécifique est disponible dans chaque déchèterie pour le mobilier (quelle que soit la matière tel que les meubles, la literie, les sièges...), les articles de bricolage et de jardin et les jeux/jouets supérieurs à 80cm. Ces flux de déchets seront valorisés.

L'entreprise SERMACO (42) procède aux enlèvements sur les 4 déchetteries.

Des caisses palettes sont également mises en place pour la récupération d'articles de bricolage, de jardin et de jeux/jouets (< à 80cm) : 12.12 T collectées en 2024.

En 2024, 1 057 T de mobilier ont été collectées contre 860 T en 2023.

- DDS : Déchets Dangereux Spécifiques

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme Eco DDS. La mission d'Eco DDS est d'encourager le tri, de collecter et de traiter les déchets chimiques des particuliers. Les quatre déchèteries du territoire disposent d'un local dédié pour le stockage de ces produits par catégories.

Les produits suivants sont pris en charge par Eco DDS :

- Bricolage/ décoration (peinture, colle, solvant)
- Entretien des véhicules
- Jardinage (herbicide, engrais)
- Entretien de piscine (chlore, désinfectant)
- Entretien de la maison (décapant, insecticide, ammoniac)
- Produits de chauffage, poêle, cheminée et barbecue (combustible liquide, allume-feu, alcool à brûler, nettoyant).

L'entreprise CHIMIREC procède aux enlèvements pour la Haute-Loire et l'entreprise SARPI procède aux enlèvements sur le département de la Loire.

36 T de DDS ont été collectées en 2023 contre 24 T en 2023.

- DEEE : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme ECOSYSTEM. Le collecteur ENVIE procède aux enlèvements en déchèteries.

286.74 T collectées en 2024 (contre 265.60 T en 2022) réparties ainsi :

- Ecrans : 21.76 T
- Gros Electroménager Froid : 56.76 T
- Gros Electroménager Hors Froid : 106.65 T
- Petits Appareils en Mélange (PAM) dits Tous Petits Appareils Electriques : 101.57 T

- Pneus :

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme ALIAPUR.

Les collecteurs PROCAR RECYGOM (pour la Haute-Loire) et EUREC ENVIRONNEMENT (pour la Loire) procèdent aux l'enlèvement en déchèterie des pneus des voitures et des deux-roues motorisés des particuliers. Les pneus doivent impérativement être déjantés.

108.88 T collectées en 2024 contre 106.14 T en 2023.

- Batteries / Piles :

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme COREPILE. L'entreprise SRVV procède à l'enlèvement en déchèterie. **9.17 T de piles collectées en 2024** en déchèteries contre 3.80 T en 2023.

- Néons / Ampoules :

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme ECOSYSTEM. L'entreprise ENVIE procède à l'enlèvement en déchèterie.

2.06 T en 2024 de néons et d'ampoules collectées contre 1.91 T en 2023.

Déchets collectés en pharmacie

- DASRI : Déchets d'Activité de Soin à Risques Infectieux

Les déchets piquants/tranchants et les déchets mous médicaux à risques infectieux ne doivent pas être mélangés avec les déchets à ordures ménagères.

C'est l'éco-organisme DASRI qui organise la récupération par le biais de nombreuses pharmacies sur le territoire Velay Pilat.

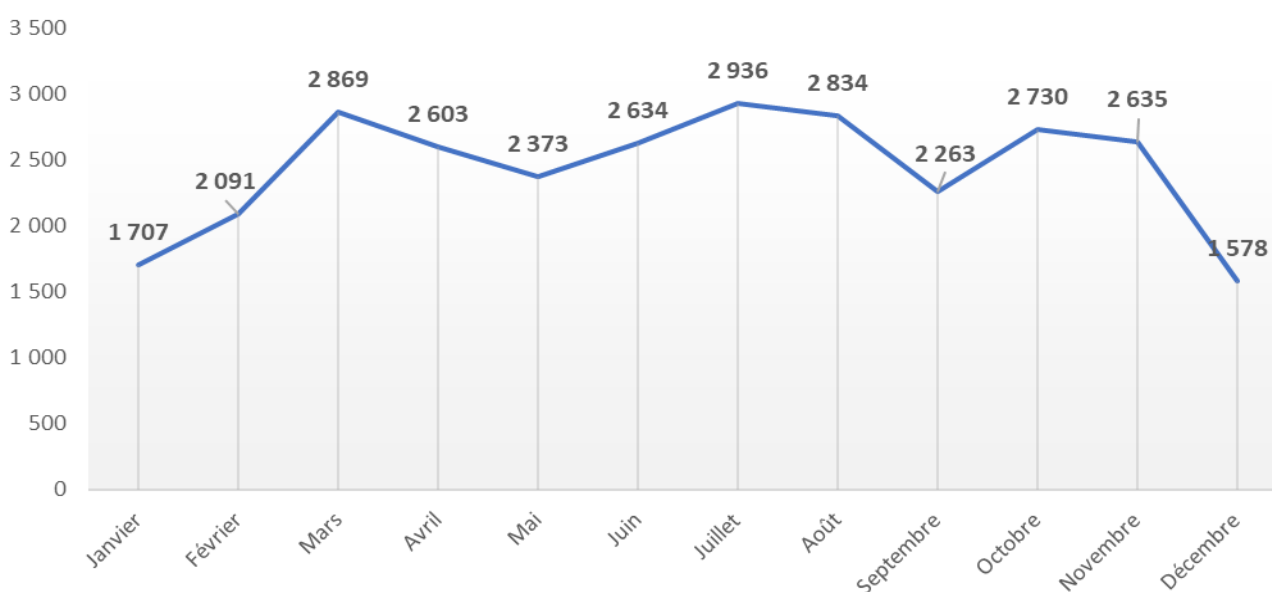
Les usagers effectuant des soins à domicile peuvent récupérer gratuitement des contenants en pharmacie pour trier leurs déchets infectieux et les déposer ensuite dans la pharmacie la plus proche de chez eux.

DECHETERIE D'AUREC SUR LOIRE

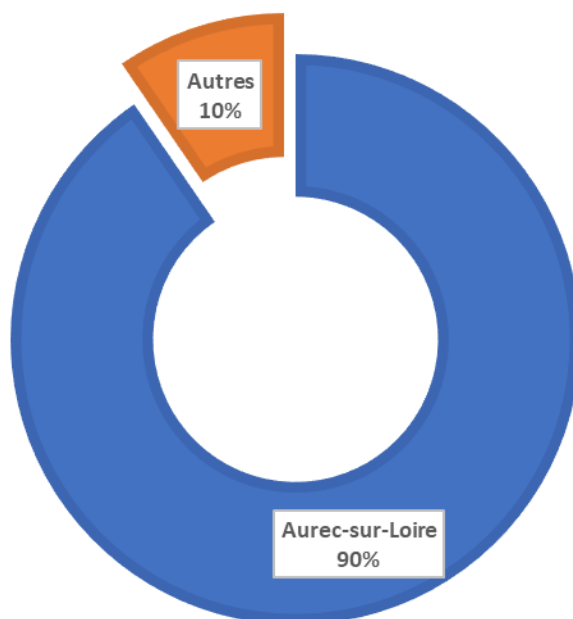
Fréquentation Aurec sur Loire (nb d'entrées)	
Du 01/01/2024 au 31/12/2024	29 253
Par mois	2 438
Par jour (208 jours d'ouverture en 2024)	141
Record d'affluence le 23 mars 2024	344



AUREC SUR LOIRE FREQUENTATION MENSUELLE 2024



DECHETERIE AUREC SUR LOIRE PROVENANCE DES USAGERS

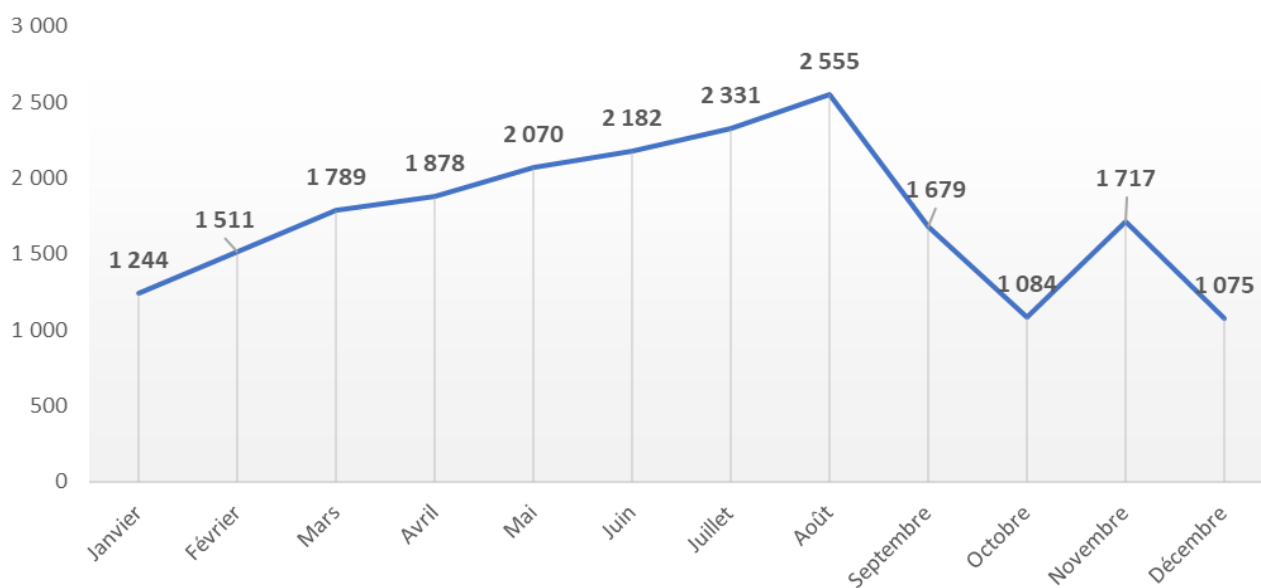


DECHETERIE DE ST-JUST MALMONT

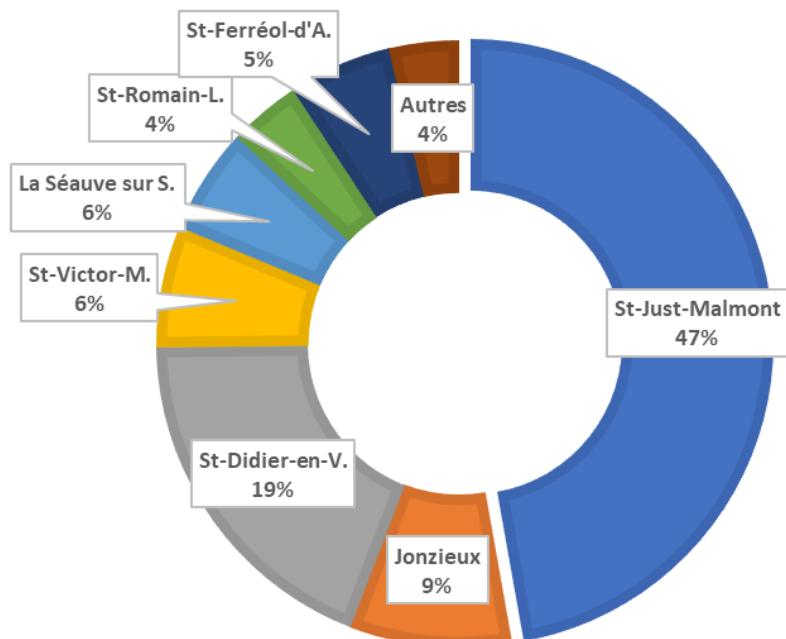
Fréquentation St-Just Malmont (nb d'entrées)	
Du 01/01/2024 au 31/12/2024	21 115
Par mois	1 760
Par jour (208 jours d'ouverture en 2024)	102
Record d'affluence le 22 mai 2024	217



ST-JUST MALMONT FREQUENTATION MENSUELLE 2024



DECHETERIE ST-JUST MALMONT PROVENANCE DES USAGERS

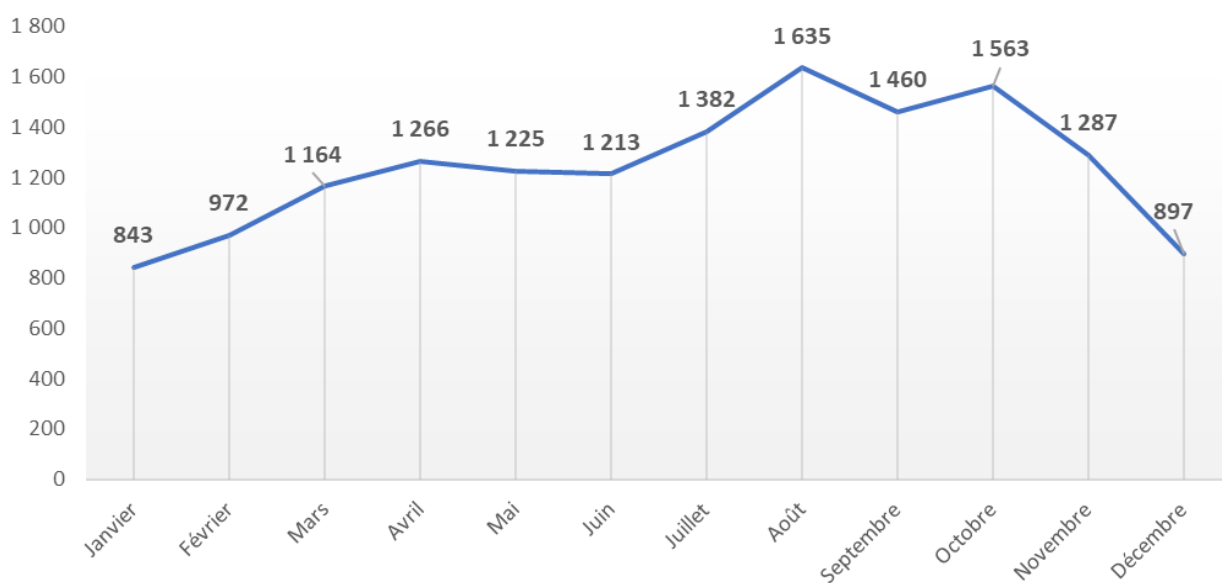


DECHETTERIE DE BOURG-ARGENTAL

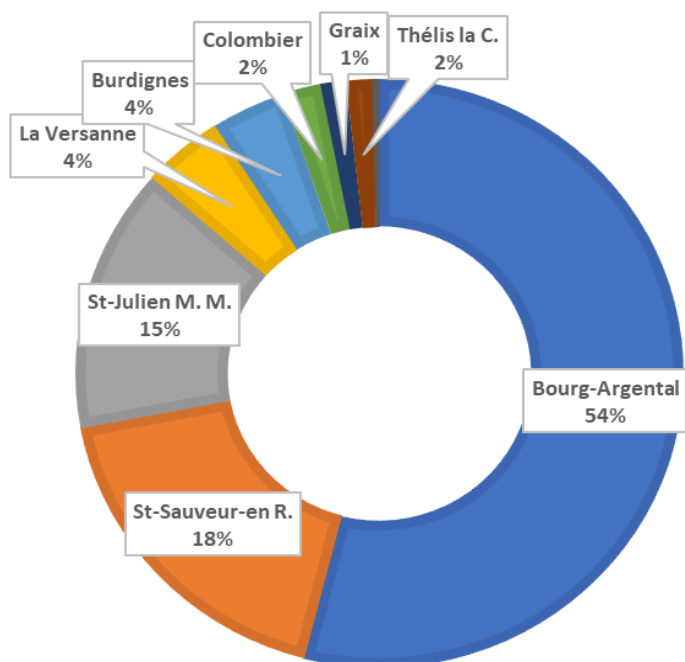
Fréquentation Bourg-Argental (nb d'entrées)	
Du 01/01/2024 au 31/12/2024	14 907
Par mois	1 242
Par jour (208 jours d'ouverture en 2024)	72
Record d'affluence le 26 octobre 2024	161



BOURG ARGENTAL FREQUENTATION MENSUELLE 2024



DECHETERIE BOURG-ARGENTAL PROVENANCE DES USAGERS



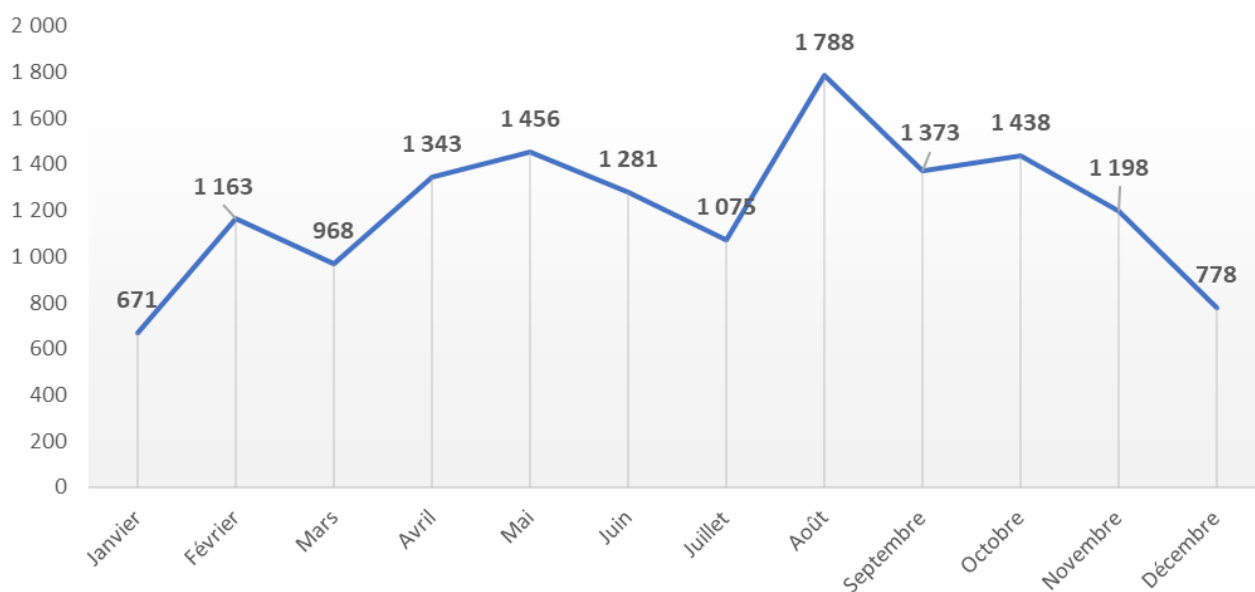
DECHETERIE DE ST-GENEST MALIFAUX

Fréquentation St-Genest Malifaux (nb d'entrées)

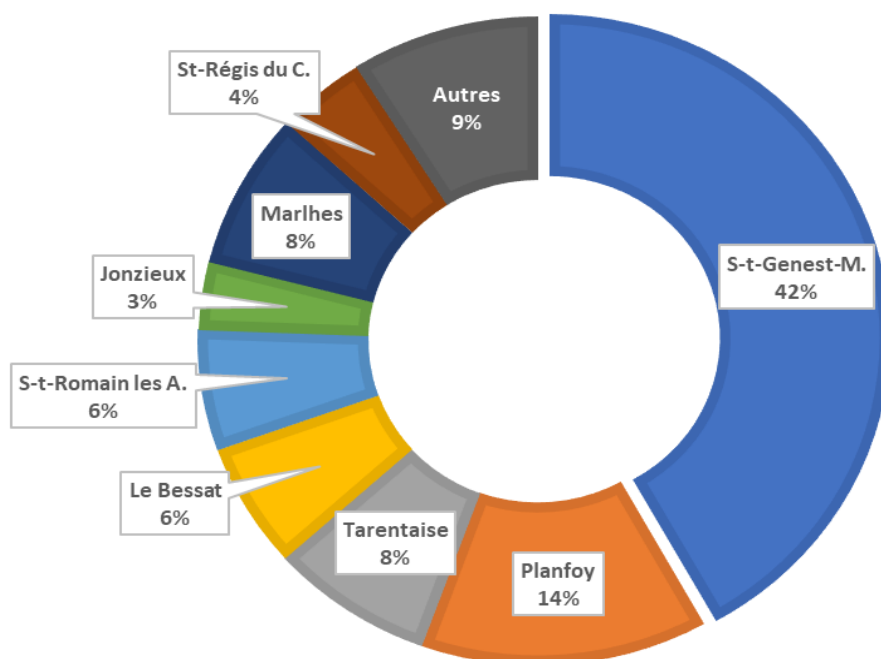
Du 01/01/2024 au 31/12/2024	14 532
Par mois	1 211
Par jour (208 jours d'ouverture en 2024)	70
Record d'affluence le 2 novembre 2024	155



ST GENEST MALIFAUX FREQUENTATION MENSUELLE 2024



DECHETERIE ST-GENEST MALIFAUX PROVENANCE DES USAGERS



B. BILAN

PAP : Porte A Porte
 PR : Point de Regroupement
 PAV : Point d'Apport Volontaire
 ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Flux de déchets	Modalités de collecte	Tonnages 2024	Kg / hab.	Destination des déchets
OMR	PAP + PR + PAV	6 118,00	163,25	Ecopôle Tri et Valorisation de déchets - ALTRIOM (43)
TRI SELECTIF HORS VERRE	PR + PAV	2 132,00	56,89	Centre de tri - SUEZ (42)
VERRE	PAV	1 297,00	34,61	VERALLIA (42)
DECHETS VERTS	Déchèteries + ISDND	2 207,95	58,92	ISDND de St Just Malmont (43)
BOIS	Déchèteries + ISDND	962,23	25,68	ISDND de St Just Malmont (43)
CARTONS	Déchèteries	258,96	6,91	Centre de tri - SUEZ (42)
FERRAILLE	Déchèteries	376,38	10,04	SUEZ RV LOIRE METAUX (42)
MOBILIER	Déchèteries	1 056,82	28,20	ECO MAISON (75)
ARTICLES BRICO. JARDIN - JEUX ET JOUETS	Déchèteries	12,12	0,32	ECO MAISON (75)
DEEE	Déchèteries	286,74	7,65	OCAD3E (75)
BATTERIES ET PILES	Déchèteries	9,17	0,24	COREPILE (75)
PNEUS	Déchèteries	108,88	2,91	ALIAPUR (69)
NEONS AMPOULES	Déchèteries	2,06	0,05	RECYLUM (75)
CARTOUCHES ENCRE	Déchèteries	0,47	0,01	COLLECTORS (69)
HUILES DE VIDANGE	Déchèteries	23,04	0,61	CHIMIREC (42)
HUILES ALIMENTAIRES	Déchèteries	2,95	0,08	CHIMIREC (42)
ENCOMBRANTS	Déchèteries	1 322,00	35,28	ISDND de St Just Malmont (43) jusqu'au 31/08/2024 ISDND de Monistrol s/ Loire (43) depuis le 01/09/2024
GRAVATS	Déchèteries	2 034,36	54,28	ISDND de St Just Malmont (43) jusqu'au 31/08/2024 Entreprise MOULIN (43) Entreprise BARRALON (42) } depuis le 01/09/2024
DDS	Déchèteries	35,80	0,96	ECODDS (42)
HORS ECO DDS	Déchèteries	11,58	0,31	SARPI (42) + MJ VALORISATION (43)
TEXTILE	Déchèteries + PAV	109,00	2,91	AVI 43 (43) + LE RELAIS (42)
Total collecté		18 367,51	490,11	
DECHETS VERTS	Plateforme des déchets verts	767,74		ISDND de St Just Malmont (43)
BOIS	Plateforme du bois	209,66		ISDND de St Just Malmont (43)
Total déposé sur la plateforme de l'ISDND par les professionnels		977,40		
TOTAL		19 344,91		

Les tonnages 2024 hors gravats représente 436 kg/hab.
 La moyenne nationale est de 520 kg/hab. hors gravats (réf. ADEME 2023).

C. TRAITEMENT

L'ensemble de la compétence traitement a été transférée au 1^{er} juin 2022 au SYMPTTOM de Monistrol sur Loire.

Depuis le 1^{er} juin 2022, le SYMPTTOM s'est élargi à de nouveaux membres, pour lesquels il a pour objet d'exercer la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés qui comprend :

- Le transfert : l'exploitation du quai de transfert, le transport entre le quai de transfert et le centre de traitement,
- Le tri sélectif,
- La valorisation et l'élimination des déchets, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination,
- L'exploitation et la post-exploitation, le suivi et la surveillance des installations de stockage même après leur fermeture.

Composition du syndicat au 1^{er} janvier 2024 :

- Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron (13 communes)
- Communauté de Communes des Sucs (7 communes)
- Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (57 communes)
- Le SICTOM Entre Monts et Vallées (37 communes)
- **Le SICTOM Velay Pilat (24 communes)**
- Le SICTOM Emblavez-Meygal (21 communes)

Le SYMPTTOM comprend 167 communes et compte 222 475 habitants (pop. DGF)

- Sur le site d'ALTRIOM à Polignac (43) sont traités les Ordures Ménagères Résiduelles du territoire du SYMPTTOM
- Sur le site du centre de tri SUEZ à Firminy (42) sont traités tous les déchets du tri sélectif hors verre (bacs jaunes et colonnes) du **territoire Velay Pilat**.
Les autres entités membres font traiter ce flux chez ALTRIOM à Polignac.
- Sur le site de VERALLIA à Saint-Romain le Puy (42) est traité le verre
- Sur le site de l'ISDND à Saint-Just-Malmont (43) sont traités : les déchets verts et le bois du territoire Velay Pilat.
- Autre traitement : le compostage

1. TRANSFERT ET TRAITEMENT SUR LE SITE DE L'ISDND

Le SICTOM Velay Pilat disposait d'une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) jusqu'au 31 mai 2022. **Ce site a été transféré au SYMPTTOM au 1^{er} juin 2022 lors du transfert de la compétence traitement, excepté la plateforme des déchets verts et du bois qui continue d'être exploitée par le SICTOM Velay Pilat.**

Le site d'une superficie de 14ha 92a est situé au lieu-dit le Combau. Il s'agit du versant d'une colline sur lequel sont créées des alvéoles étanches.

La surface totale d'exploitation est arrêtée à 5ha 37a 30ca.

L'autorisation d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) a été délivrée en 1982 (Arrêté Préfectoral n° 1D4-82-289 du 6 Décembre 1982). L'autorisation de stockage était initialement de 15 000 T/an jusqu'en 2060.

Un arrêté préfectoral du 31 juillet 2019 précise que l'autorisation d'exploiter est accordée pour la seule exploitation du casier n°4 jusqu'au 31 août 2024 et pour une quantité totale de déchets de 15 600 tonnes (3100 T/an).

A l'issue de cette période d'exploitation de 5 ans, il devra être procédé au réaménagement final du casier n°4 et à la mise en œuvre des dispositions relatives à la remise en état du site et au suivi long terme.

La dernière alvéole (n°4) a été exploitée de début 2016 au 31 janvier 2019 et a permis d'enfouir les ordures ménagères résiduelles.

La réglementation relative à l'enfouissement des déchets (Arrêté du 15 février 2016) a rendu tout simplement inenvisageable la construction de nouveaux casiers. En effet, les investissements nécessaires auraient été considérables et non pertinents. Le site aurait pu être exploité pendant environ 6,5 ans mais la création d'un nouveau casier aurait engendré un coût de 4,5 millions d'euros auquel il convenait d'ajouter le coût de construction d'une station d'épuration afin de traiter in situ les jus provenant des déchets (lixiviats). Les coûts de fonctionnement auraient été très importants.

D'autre part, la loi de transition énergétique prévoit d'augmenter de manière très conséquente la fiscalité relative à l'enfouissement avec comme ambition une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 65 €/T à l'horizon 2025. Au regard des investissements disproportionnés par rapport à la durée d'exploitation, le SICTOM a donc dû envisager une alternative pour le traitement de ses ordures ménagères.

Depuis le 1^{er} février 2019, les OMR sont transportées depuis le quai de transfert de St-Just Malmont pour être traitées par l'entreprise ALTRIOM (située à Polignac, 43).

Le site de Saint-Just Malmont continue toutefois son activité. La réhausse de l'alvéole 4 **a permis d'accueillir jusqu'en août 2024, les déchets non dangereux des industriels (DIB) ainsi que les encombrants et les gravats des déchèteries.**

Les travaux ont consisté à réhausser la digue aval de l'alvéole n°4 (+3,5 m), à assurer l'ancrage de la nouvelle digue et à reconstituer les barrières actives et passives. Cette opération a fait l'objet d'une étude détaillée et d'un

dossier de Porter à Connaissance à l'attention de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

L'évolution de la réglementation et de la contractualisation d'un marché de transport pour la valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles avec ALTRIOM a nécessité l'évolution du site.

L'activité de stockage des OMr s'est transformée depuis 2019 en activité de transit intermédiaire.

Un quai de transfert a été construit et mis en service au 1^{er} trimestre 2022. Cet équipement, **transféré au SYMPTTOM depuis le 01/06/2022**, permet de faciliter l'évacuation des déchets en un minimum de manœuvre.

Le quai de transfert est dimensionné pour traiter à minima 7400 T/an de déchets, pour cela un quai à 2 semi-remorques est nécessaire.

Pour plus de confort et de sécurité et pouvoir dans le futur avoir la possibilité de faire transiter d'autres flux de déchets, le SICTOM a prévu d'aménager une plateforme à 3 quais de transfert (cette plateforme pouvant être évolutive jusqu'à 4 quais).

La plateforme de compostage des déchets verts et le stockage du bois traité est également maintenue, l'exploitation est conservée par le SICTOM.

Tous les déchets admis sur le site de l'ISDND font l'objet d'un contrôle à l'entrée avec un détecteur de déchets radioactifs et d'une pesée.

a) La plateforme de compostage des déchets verts et de stockage du bois

2024		
PLATEFORME ISDND	TONNES ENTRANTES	TONNES BROYEES
DECHETS VERTS	2 975.69	2 229.30
BOIS	1 171.89	975.04

Les déchets verts issus des déchèteries et des apports des professionnels et des collectivités sont broyés pour favoriser la fermentation et réduire le volume des déchets.

Depuis septembre 2021, une convention en partenariat avec la chambre d'agriculture de la Loire a été signée dans le but de créer une filière de co-compostage des déchets verts broyés.

Le broyat de déchets verts est expérimenté pour une utilisation en compostage ou en paillage par les agriculteurs du territoire.

L'objectif est de créer une filière locale de recyclage des déchets verts en proposant aux agriculteurs du territoire Velay Pilat de récupérer le broyat en vue de pailler les aires accueillant le bétail et fertiliser leurs parcelles agricoles tout en réalisant des économies substantielles.

En 2024 : 2 périodes de broyages suivis (janvier et novembre)

775 tonnes ont été évacuées en agriculture auprès de 13 exploitations, soit une moyenne de 51 T par exploitation.

Les **1 454 T** restantes ont été évacuées par des prestataires privés (Veolia et Rhône Environnement) et sont revalorisées notamment en combustible pour les chaufferies ou en fabrication de terreau.

Le bois de classe B présent sur le site de l'ISDND correspond au bois en gros détail qui sont issus majoritairement des déchets du bâtiment ainsi que d'autres secteurs d'activités. Il s'agit de poutres, de bois de démolition, de bois pouvant être peint, vernis avec présence de colle.

Ce type de produit est broyé afin d'obtenir un broyat à granulométrie variable. Lors de la phase de broyage, un déferrailage est réalisé pour retirer toutes les parties métalliques.

Le bois de classe B est broyé et récupéré par VEOLIA. Il est ensuite valorisé en deux filières :

- Valorisation chez les industriels fabricants de panneaux agglomérés de particules, ces usines sont équipées afin d'extraire les éléments indésirables (plastiques, mousses, poussières).
- Valorisation énergétique pour les résidus comme combustible pour alimenter les chaudières de séchage de particules de bois dans des chaufferies industrielles qui sont équipés d'un système de traitement des fumées adéquats.

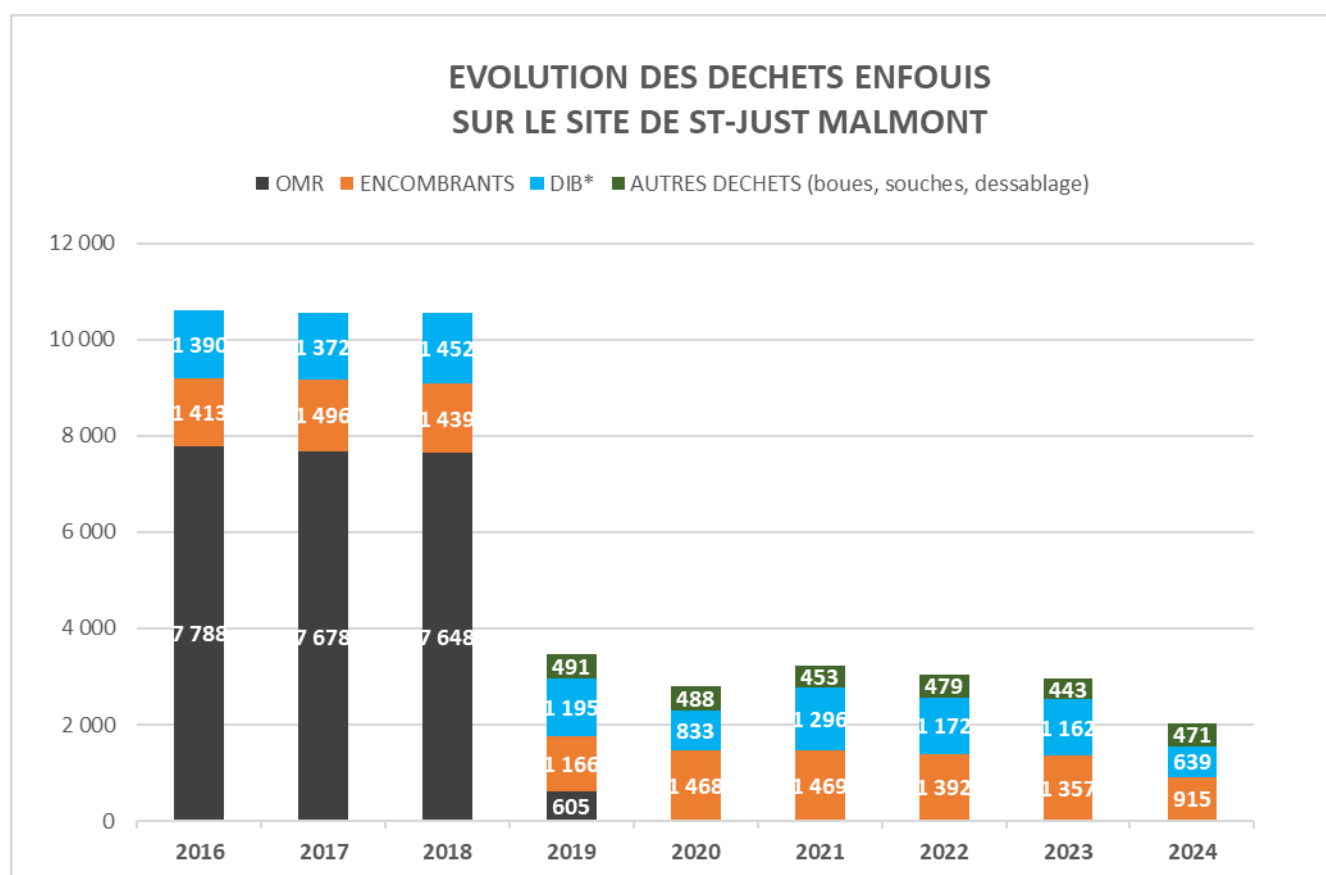
A la fin du processus circulaire, les déchets de bois collectés redeviennent donc de la matière première et pourront être recyclés à nouveau à la fin de leur cycle de vie.

b) Les déchets enfouis

L'exploitation de l'enfouissement sur l'ISDND de St-Just Malmont est gérée par le SYMPTTOM suite au transfert de la compétence traitement.

La totalité de déchets enfouis sur le site de l'ISDND est de **2 024 T** pour la période du **1^{er} janvier au 31 août 2024**. L'exploitation de l'enfouissement sur le site de St-Just Malmont a pris fin au 31 août 2024. A compter du 1^{er} septembre 2024, les déchets sont dirigés vers l'ISDND de Monistrol sur Loire.

Année	OMr	ENCOMBRANTS	DIB*	AUTRES DECHETS (boues, souches, dessablage)	TOTAL (en tonnes)
2016	7 788	1 413	1 390	NC	10 591
2017	7 678	1 496	1 372	NC	10 546
2018	7 648	1 439	1 452	NC	10 539
2019	605	1 166	1 195	491	3 457
2020	0	1 468	833	488	2 789
2021	0	1 469	1 296	453	3 218
2022	0	1 392	1 172	479	3 044
2023	0	1 357	1 162	443	2 962
2024	0	915	639	470	2 024



* Déchets Industriels Banals (DIB) : Déchets des artisans, commerçants, industries, collectivités, situés sur le territoire du SICTOM VELAY PILAT.

2. TRAITEMENT SUR LE SITE D'ALTRIOM

Depuis février 2019, le SICTOM Velay Pilat a confié la prestation de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles à la société ALTRIOM (Polignac, 43). Depuis le 01/06/2022, dans le cadre du transfert de compétence, les contrats relatifs au transport et au traitement des ordures ménagères ont été repris par le SYMPTTOM.

Les transferts par semi-remorques sont réalisés par un prestataire privé, les semis vidant directement leur chargement dans le centre.

Le process d'ALTRIOM permet :

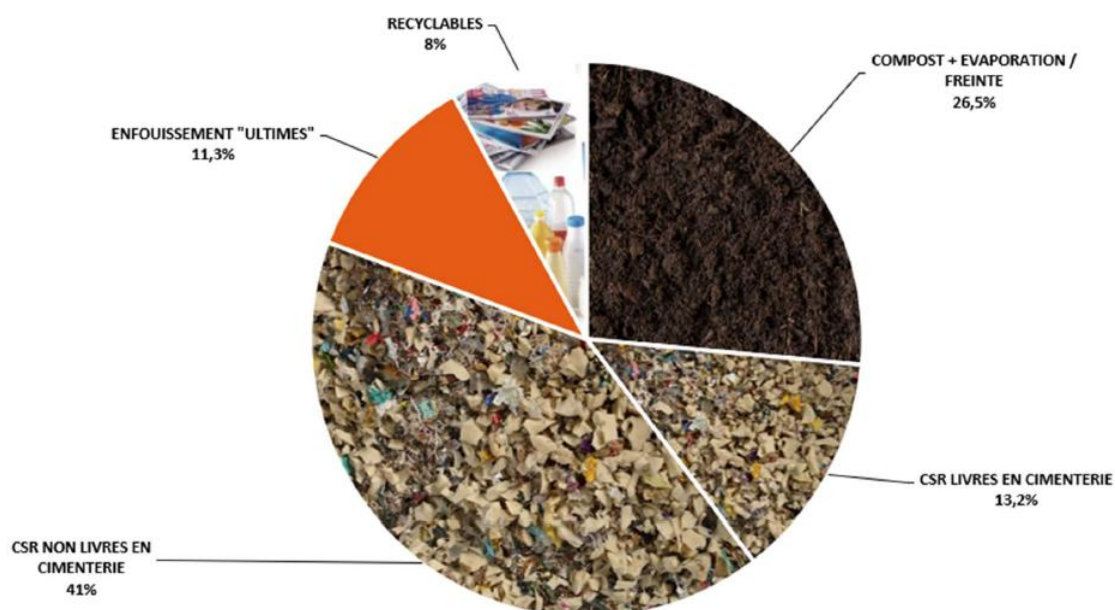
- De séparer tous les matériaux valorisables se trouvant dans les bacs verts (acier, aluminium, plastique...).
- D'extraire la partie fermentescible qui sera ensuite transformé en compost
- De constituer un flux appelé Combustible Solide de Récupération (CSR) qui sera utilisé par les cimenteries ou par des industries afin de substituer aux énergies fossiles.

Ce mode de traitement des OMR vient en complément du tri sélectif mais ne le remplace pas. Quel que soit l'efficacité du procédé de tri.

6 118 T de déchets ont été triés et traités par ALTRIOM sur l'année 2024 pour le SICTOM Velay Pilat.

Sur la base des tonnages sortants d'ALTRIOM issus du tri des déchets ménagers collectés en mélange (hors déchets professionnels), la répartition des matières triées en 2024 est la suivante :

DECHETS SORTANTS EN 2024	%	Tonnages
RECYCLABLES ACIER, ALU, PLASTIQUES, PAPIERS/CARTONS, VERRE, DEEE (de petites tailles), PILES	8,00%	489
ORGANIQUE : COMPOST, EVAPORATION FREINTE	26,50%	1 621
CSR LIVRES EN CIMENTERIE	13,20%	808
CSR ENFOUIS	41,00%	2 508
STOCKAGE ISDND	11,30%	691
TOTAL	100,00%	6 118



3. TRAITEMENT AU CENTRE DE TRI DE FIRMINY

Depuis le 01/06/2022, dans le cadre du transfert de compétence, le contrat relatif au traitement des déchets issus de la collecte sélective a été repris par le SYMPTTOM.

Au centre de tri de Firminy, sont traités tous les déchets provenant des bacs jaunes et des colonnes de tri sélectif hors verre ainsi que les cartons de déchetteries.

Une fois les déchets collectés, flux multi matériaux, ceux-ci sont transférés directement au centre de tri, de Firminy (42) exploité par la société Val Aura (SUEZ). Depuis le 23 décembre 2023, celui-ci est exploité par TriValLoire (SUEZ).

Différents repreneurs interviennent pour assurer le recyclage (PAPREC, BIV, SUEZ, REGEAL AFFIMET, ARCELORMITTAL...) des matériaux valorisables :

- Plastiques (PET / PP/ PE),
- Papier/cartons non complexés,
- Journaux/revues/magazines,
- Papiers/cartons mêlés,
- Aluminium,
- Acier,
- Flux développement.

2 132 T de déchets issus des bacs et des colonnes ont été triés pour le SICTOM Velay Pilat sur l'année 2024 et **259 T** de cartons de déchetteries, soit 2 391 T.

DECHETS SORTANTS (en tonnes)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Emballage Plastique	135,12	137,16	141,00	149,00	119,26	153,80	141,07	149,72	167,52	291,07	262,49
Brique	34,00	30,58	28,00	38,00	33,62	24,70	38,00	35,17	36,10	36,83	24,78
Aluminium	2,50	3,82	7,00	5,42	6,09	6,25	8,20	8,14	9,62	13,95	15,84
Acier	54,98	53,30	53,00	64,47	65,85	52,33	72,57	66,36	64,30	65,81	71,16
Carton/Cartonnettes	505,79	322,32	367,00	341,00	404,86	336,12	428,09	324,02	370,81	471,84	472,83
Journaux/Magazines	587,00	629,95	667,00	633,00	520,51	499,84	350,41	406,39	432,10	301,52	210,69
Gros de magasin	196,00	207,67	211,00	227,00	285,82	290,39	300,24	384,30	211,30	248,15	137,64
Refus	15,23%	15,63%	14,33%	19,65%	24,42%	15,35%	19,53%	23,82%	25,15%	22,88%	19,00%

Une fois les matériaux de collecte sélective triés, il en résulte des matières qui ne sont pas recyclables.

Ce flux est appelé « refus de tri ». Ceux-ci sont envoyés sur le site de l'ISDND de Roche la Molière (42) pour y être enfouis.

En 2024, 19 % des déchets sortants du centre de tri ont été enfouis (contre 23% en 2023).

4. AUTRES TRAITEMENTS

a) Le verre

Le verre déposé dans les colonnes du territoire Velay Pilat (PAV) est collecté par l'entreprise GUERIN (Groupe MINERIS).

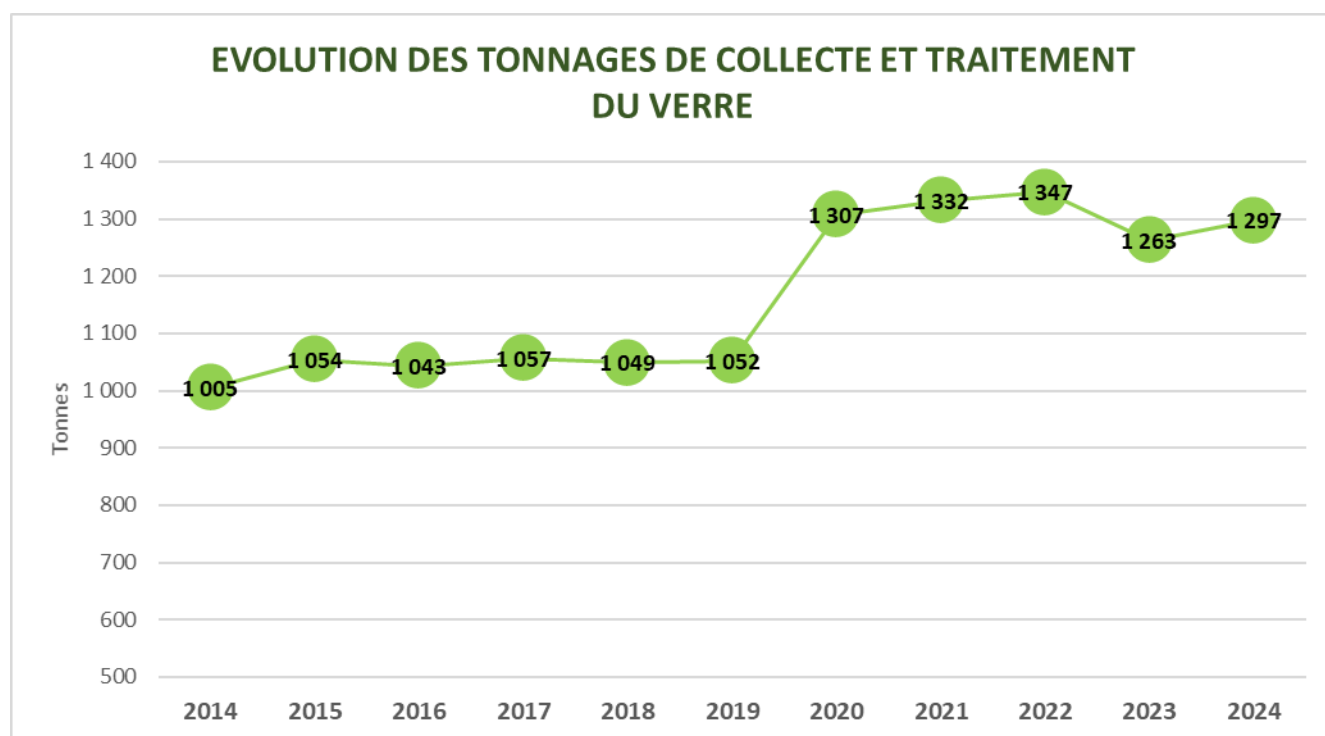
Le verre collecté est trié et nettoyé sur le site de l'entreprise SIBELCO à Andrézieux-Bouthéon (42) puis il est acheminé à la verrerie de l'entreprise VERALLIA située à St-Romain-le-Puy (42).

Le verre est alors fondu afin d'être transformé en de nouvelles bouteilles et bocaux (recyclage matière).

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
VERRE (t)	1 005	1 054	1 043	1 057	1 049	1 052	1 307	1 332	1 347	1 263	1 297

Le tonnage de verre collecté et traité reste relativement stable depuis 2020.

1 297 T ont été collectées et traitées en 2024.



b) Le compostage :

Le compostage individuel est une initiative mise en place depuis 2002 avec le soutien de l'ADEME et du département. La promotion du compostage se poursuit chaque année avec la mise à disposition de composteurs qui sont disponibles sur les 4 déchèteries du territoire.

Depuis 2022, le SICTOM a mis les moyens pour accélérer le déploiement de projets de compostage individuel et collectif sur l'ensemble du territoire.

Ce déploiement permet de répondre aux orientations des lois sur la Transition Energétique, Anti gaspillage et Economie circulaire, lesquelles introduisent une généralisation du tri à la source des biodéchets en 2024 permettant ainsi de réduire les volumes et tonnages de déchets ménagers à collecter et à traiter tout en valorisant.

En 2024, 7 réunions/formations ont eu lieu sur les communes du territoire de janvier à juin.

Au total, **595 habitants ont été sensibilisés** au compostage.

Composteurs individuels distribués depuis 2002						
Années	De 2002 à 2014	De 2015 à 2020	2021	2022	2023	2024
Nombre	694	285	30	215	699	379

2 302 composteurs ont été distribués depuis 2002 (dont 1293 depuis 2022),

379 composteurs distribués en 2024.



Les kits pour composter sont équipés d'un composteur de 345 L et d'un guide d'information afin de faire du compostage dans les règles.

L'objectif de la démarche est de réduire le volume de déchets et le poids des poubelles, de faire des économies en limitant les déplacements en déchetteries pour les déchets verts et réduire les coûts de collecte et de traitement.

Le compostage permet également de fabriquer son propre terreau 100% naturel.

Le poids des déchets fermentescibles est considérable : 30% de biodéchets sont présents dans les poubelles à ordures ménagères.

Afin d'obtenir un bon compost :

- Veiller à varier les déchets (les déchets secs dit carbonés et les déchets humides dits azotés),
- Surveiller l'humidité et arroser si besoin en périodes de chaleur et aérer les déchets afin que la dégradation n'en soit que meilleure.

Le compostage collectif : Au 31/12/2024, **39 sites de compostage partagé** sont d'ores et déjà installés sur le territoire, **439 bio seaux distribués**.



En 2024 :

- **20 sites installés**
- **272 bio seaux distribués**
- **87 personnes présentes lors des réunions d'installation des sites.**



III. INDICATEURS FINANCIERS

A. COUT DU SERVICE

Les dépenses globales de fonctionnement du service (CA 2024) s'élèvent à 4 604 968 € pour l'année 2024.

1. Coût aidé du service public et modalités de financement selon les règles ADEME sur la base de la matrice compta/coûts 2024 :

	EUROS ARRONDIS	EUROS PAR HABITANTS (36819 hab) réf. Ademe	EUROS PAR TONNES (16306 T hors gravats)
Charges HT	4 476 787 €	122 €	275 €
(-) Produits	711 959 €	19 €	44 €
(=) coût du service HT	3 764 828 €	102 €	231 €
(+) TVA acquittée	338 250 €	9 €	21 €
(=) coût aidé du service TTC	4 103 078 €	111 €	252 €

FINANCEMENT		
Contributions des collectivités	4 102 442 €	111 €
Manque de financement	636 €	0 €

Le coût aidé TTC du service est de **111 €/hab**. En Auvergne-Rhône-Alpes, sur une même typologie de collectivités le coût aidé TTC médian en 2024 est de 133 €/Hab.

Le taux de financement du service est de 100 %.

NB : La différence entre le CA 2024 et la matrice compta/coût établie selon les règles de l'Ademe s'explique principalement par la différence entre les durées des amortissements du syndicat et ceux recalculés selon les règles de l'Ademe et par les atténuations de charges qui sont assimilées à des produits dans la matrice.

L'Ademe prend en considération une population de 36 819 habitants (projection issue des chiffres de l'INSEE).

Aussi, pour l'année 2024, la décomposition des coûts du SYMPTTOM est intégrée afin d'intégrer les charges payées au SYMPTTOM en ayant une décomposition par flux et entre les charges et les produits. Le SYMPTTOM facture le traitement des OMr, des recyclables secs et la gestion du passif. Les ventes issues des recyclables ainsi que les soutiens CITEO sont conservés par le SYMPTTOM. Seules les ventes du verre sont reversées.

2. Nature des charges

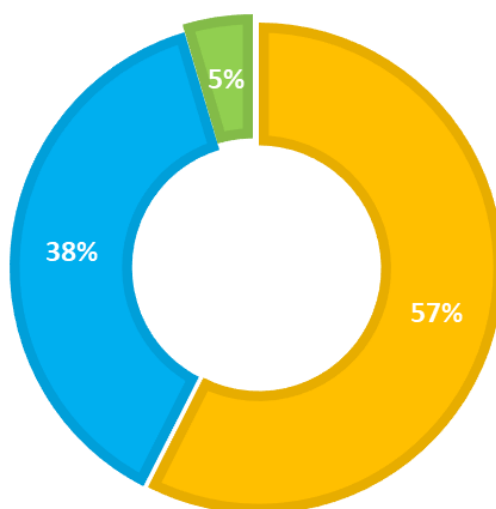
Postes de charges	Euros HT	%
Traitement des déchets non dangereux	1 990 890 €	44,47%
Collecte	1 420 155 €	31,72%
Stockage de déchets non-dangereux	336 767 €	7,52%
Charges de structure	275 260 €	6,15%
Transfert/Transport	231 557 €	5,17%
Pré-collecte	142 056 €	3,17%
Communication	31 686 €	0,71%
Prévention	25 112 €	0,56%
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	23 304 €	0,52%
TOTAL DES CHARGES	4 476 787 €	100,00%

Les principaux postes de dépenses sont le traitement des déchets (44.47%) et la collecte (31.72%).

3. Nature des produits

Postes de produits	Euros HT	%
Soutiens	409 350 €	57,50%
Produits industriels	269 713 €	37,88%
Reprises matières	203 652 €	28,60%
Prestations à des tiers (DIB)	8 357 €	1,17%
Autres produits	57 704 €	8,10%
Aides	32 896 €	4,62%
Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	32 896 €	4,62%
TOTAL DES PRODUITS	711 959 €	100,00%

■ Soutiens ■ Produits industriels ■ Aides



Total Produits industriels	269 713 €
Reprise issue de la collecte sélective (<i>Clé Symptom</i>)	103 877 €
Reprise VERRE issu de la collecte du verre	38 168 €
Reprise FERRAILLE+ CARTON issue des déchèteries	61 607 €
Déchets verts et bois (<i>reprise matière + facturation DIB</i>)	8 357 €
Autres (<i>vente camions, bacs, composteurs, prestation, récupération TVA</i>)	57 704 €
Total Soutiens	409 350 €
Soutien CITEO (<i>Clé Symptom</i>)	347 068 €
Soutien Eco Maison	32 049 €
Soutien Eco DDS	4 190 €
Soutien D3E	25 672 €
Soutien COREPILE	371 €

4. Couverture des charges par les produits par flux

	OMR	VERRE	Tri sélectif hors verre Multimatériaux	Déchets en déchèterie
Coût TTC	2 445 071 €	91 193 €	976 879 €	800 622 €
Total produits	54 624 €	51 796 €	443 662 €	153 520 €
Taux de couverture	2%	57%	45%	19%

5. Coûts aidés par flux de déchets

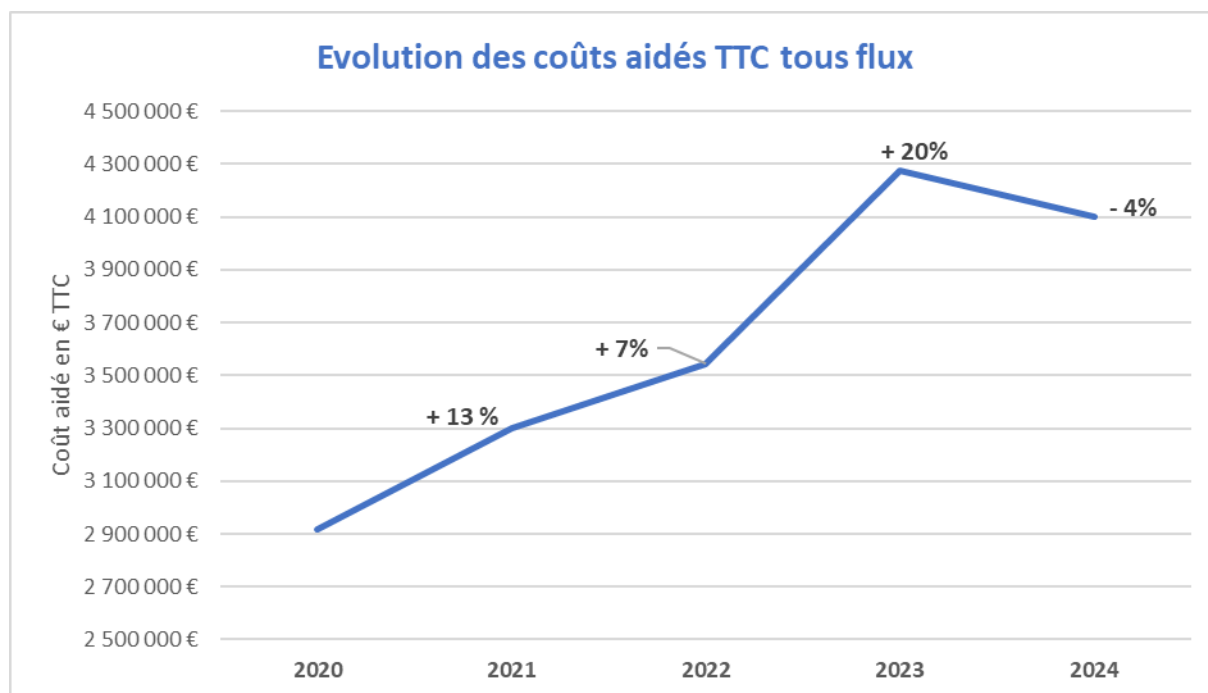
	OMR	VERRE	Multimatériaux	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	Gestion du passif	TOTAL
Coût aidé TTC /hab.	70 €	1 €	16 €	19 €	1 €	3 €	111 €
Coût aidé TTC /T	422 €	33 €	281 €	105 €	—	—	252 €

6. Répartition des charges par flux et par étape technique

Postes de charges	OMR	VERRE	Tri sélectif Multimatériaux	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	Gestion du passif
Charges fonctionnelles (structure, communication)	172 583 €	6 143 €	68 581 €	57 498 €	2 141 €	
Prévention	15 437 €		714 €	7 534 €	1 427 €	
Pré-collecte	61 434 €	18 794 €	61 828 €			
Collecte	652 876 €	66 256 €	467 977 €	232 645 €	401 €	
Transfert / Transport	61 428 €			170 129 €		
Traitement	1 481 313 €		377 779 €	309 512 €	53 358 €	105 695 €
Enlèvement et traitement des DDS				23 304 €		
TOTAL	2 445 071 €	91 193 €	976 879 €	800 622 €	57 327 €	105 695 €

7. Evolution des coûts tous flux confondus

Coût aidé TTC	en Euros	par hab.	par T
2020	2 919 089 €	74 €	178 €
2021	3 300 685 €	89 €	193 €
2022	3 544 014 €	96 €	192 €
2023	4 274 699 €	115 €	232 €
2024	4 103 078 €	111 €	252 €
Evolution en % 2023/2024	- 4,01%	- 3,10%	+ 8,46%



Les coûts ont fortement augmenté entre 2020 et 2021. Cela s'explique par la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), la mise aux normes de l'ISDND de Combau conformément aux demandes faites par les services de l'Etat, la hausse des prestations de traitement des déchets et de collecte des colonnes d'apport volontaire, la hausse du coût des assurances, l'augmentation des amortissements...

Entre 2021 et 2022 : la hausse des coûts s'explique principalement par le coût du traitement des déchets via la contribution à verser au SYMPTTOM mais également par les charges de personnel (déroulement régulier de la carrière des agents), la hausse du prix des carburants, de l'énergie et des prestations de réparation du matériel roulant.

Entre 2022 et 2023 : La France connaît une forte période d'inflation. La hausse s'explique également par l'augmentation de la contribution versée au SYMPTTOM en raison de la hausse des marchés de traitement, de la hausse de la TGAP et des mises aux normes ainsi que par le fait que les recettes de DIB ne sont plus perçues par le SICTOM ; mais également par la hausse des coûts de l'énergie, les frais pour la réhabilitation du milieu naturel...

En 2024 : La hausse des charges à caractère général est compensée par la baisse des charges de personnel. La hausse des contributions des collectivités adhérentes permet de maintenir les comptes à l'équilibre.

B. INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024	2 748 846 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024	1 650 709 €
Emprunt	1 000 000 €
<i>Amortissements</i>	467 284 €
<i>FCTVA</i>	134 893 €
Subvention	48 532 €

Les dépenses d'investissement réalisées :

INVESTISSEMENTS 2024	DEPENSES REALISEES EN 2024
Colonnes semi-enterrées	975 168 €
Camions grue *2 + sérigraphie	814 824 €
Colonnes aériennes	477 629 €
Génie civil pour la pose de colonnes	232 266 €
Composteurs, bioseaux	65 448 €
<i>Emprunts</i>	62 403 €
Bennes de déchèteries *8	50 880 €
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	42 267 €
Déchèteries conteneurs réemploi + panneaux	10 313 €
Chauffage atelier mécanique	7 985 €
Matériel informatique	6 949 €
Outillage	2 713 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 748 846 €

Etat de la Dette :

Capital	62 403 €
Intérêts	10 012 €
TOTAL Annuités	72 415 €

IV. ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PREVENTION

- Création de supports (articles et visuels) sur différentes thématiques « déchets et tri », « compostage » et proposés aux communes pour insérer dans leurs bulletins communaux, sur Illiwap...
- Distribution d'un bulletin dans tous les foyers du territoire
- Communication régulière sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram)
- Communication auprès des habitants du territoire (courrier + mémo-tri) au fur et à mesure du déploiement des colonnes (en remplacement des bacs)
- **Développement du compostage** de proximité **individuel et collectif** avec enquête auprès des habitants et organisation de réunions publiques sur le compostage :
 - **7 réunions/formations** publiques rassemblant au total **595 participants**
 - **20 sites de compostage partagé** supplémentaires installés en 2024, **272 bio seaux** distribués, 6 inaugurations rassemblant 74 personnes.
 - **379 composteurs individuels** distribués en 2024
 - **3 matinées de formations** auprès **d'agents techniques** des communes, **25 agents** sensibilisés
- Organisation d'un concours de piles auprès de **26 écoles** du territoire : **6 T de piles collectées**, 2 900 élèves concernés.
- Proposition d'un programme d'animations gratuites (tri et recyclage des emballages, réduction des déchets, compostage, visites des déchetteries et du centre de tri) à l'ensemble des habitants du territoire et des scolaires de la maternelle au collège.

En 2024, ce sont **16 interventions et animations** qui ont été effectuées :

 - **9 interventions scolaires** dans les écoles, **soit 423 élèves concernés**.
 - **6 interventions en structures** (médiathèque, centre de loisirs, EHPAD), **soit 70 personnes** sensibilisées.
 - **1 animation sur un marché**, **environ 20 personnes** sensibilisées.

V. ORIENTATIONS 2025

- **Terminer l'optimisation du service de collecte par le déploiement de colonnes sur l'ensemble du territoire en remplacement des bacs individuels et collectifs**
 - Achat de camion grue
 - Achat de colonnes aériennes et semi-enterrées
 - Accompagnement par un cabinet en termes de ressources humaines (évolution des postes, reclassement...)
- **Lancer des démarches pour la délocalisation de la déchèterie à Saint-Just-Malmont.**
- **Poursuivre la valorisation des déchets verts issus des déchèteries en filière agricole**
- **Poursuivre le développement du compostage** de proximité individuel ou collectif
- **Poursuivre le partenariat avec la recyclerie l'Envers du Grenier pour la collecte dans les zones de réemploi sur les déchèteries de St-Genest Malifaux et de Bourg-Argental**
- **Etudier la mise en place de nouvelles filières en déchèterie notamment la collecte des déchets issus de Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB)**
- Participer à la campagne de collecte de pneus agricoles sur le secteur Loire Semène
- **Poursuivre une communication efficace** sur les différentes thématiques déchets et par le biais de différents canaux :
 - Papier : courriers, affiches...
 - Web : réseaux sociaux, site internet
 - Animations auprès de différents publics
- **Poursuivre la procédure de réclamation auprès de l'URSSAF** relative à la régularisation liée à l'application générale des cotisations et au titre de l'application du taux réduit d'allocations familiales et du complément maladie